Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized
Public Disclosure Authorized

BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE BANQUE MONDIALE

Situation économique de la Côte d'Ivoire

Mobilisation des Recettes Fiscales : Catalyseur de Productivité et de Transformation Économique

15ème édition - Juin 2025

BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE BANQUE MONDIALE

Situation économique de la Côte d'Ivoire

Mobilisation des Recettes Fiscales : Catalyseur de Productivité et de Transformation Économique

15ème édition - Juin 2025

© 2024Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington, DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Internet : www.worldbank.org

Certains droits réservés

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale. Les observations, interprétations et conclusions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues des Administrateurs de la Banque mondiale ou des pays qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données contenues dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Droits et licences

Le contenu de cette publication fait l'objet d'un dépôt légal. La Banque mondiale encourageant la diffusion de ses connaissances, la reproduction de cette publication est autorisée, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner dûment la source.

Mention de la source — L'ouvrage doit être cité de la manière suivante : « World Bank. {ANNÉE DE PUBLICATION}. {TITRE}. © Banque mondiale ».

Pour tous renseignements sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, s'adresser au Service des publications de la Banque mondiale : World Bank Publications, The World Bank Group, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA ; télécopie : 202-522-2625 ; courriel : pubrights@worldbank.org.

Préface

Le rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire vise deux objectifs. Premièrement, il rend compte de l'évolution récente de l'économie ivoirienne et la replace dans un contexte mondial à plus long terme. Sur la base de ces évolutions et des changements de politique au cours de la période, il actualise les perspectives de l'économie. Deuxièmement, la mise à jour fournit un examen plus approfondi d'une question économique et politique donnée. Il s'adresse à un large public comprenant les décideurs, les chefs d'entreprise, les acteurs des marchés financiers, les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales et la communauté des analystes et des professionnels engagés dans l'économie ivoirienne.

Cette mise à jour a été dirigée par Djedje Hermann Yohou du Pôle mondial d'expertise en Politiques économiques (PE). Le premier chapitre a été écrit par Djedje Hermann Yohou avec la contribution d'Arthur Alik Lagrange (Economiste Principal, Pauvreté). Le dossier spécial sur la mobilisation des recettes intérieures a été rédigé par Djedje Hermann Yohou (PE) avec des contributions de Julia Dhimitri (Spécialiste Principal en Gouvernance), Arthur Alik Lagrange (Pauvreté), Adja Mansora (Spécialiste Principal du secteur privé) et Christian Aboua (Consultant), et fait le point sur la récente revue des finances publiques réalisée par un Groupe de la Banque mondiale en 2023. L'équipe remercie Marie-Chantal Uwanyiligira, Abebe Adugna Dadi, Hans Anand Beck, Gael Raballand, Felix Oppong, Rob Swinkels, Saidou Diop, Alberto Portugal, ainsi que les évaluateurs-experts Rick Emery Tsouck Ibounde et Ceren Ozer pour leurs conseils et leurs commentaires. Micky Ananth, Biya Theresa Bampoe, Etsehiwot Berhanu Albert, Kanga Grant Marcelle Armakah, Ama Chrystelle Eblotie et Micky O. Ananth ont fourni une assistance administrative et opérationnelle précieuse. Joseph Anoh a travaillé sur le design et le formatage du rapport.

Le rapport a été préparé sur la base de données publiées disponibles au plus tard en janvier 2025. Les sources de données comprenaient la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la BCEAO, le ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, le ministère des Finances et du Budget, l'Agence nationale de la statistique (ANStat) et des articles de presse. Une version préliminaire a bénéficié des commentaires du Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement et du Ministère des Finances et du Budget. Nous remercions chaleureusement les Directeurs de cabinet des deux ministères, Monsieur Nahoua Yéo et Madame Minafou Fanta Coulibaly, ainsi que messieurs Kouakou Kouadio Clément (Directeur de cabinet-Adjoint du Ministère de l'Economie, et du Plan), Sansan Hien (Directeur Général de l'Economie), Thiekoro Doumbia (Directeur Général de l'AnStat) et Alex Pouhe (Conseiller du Ministre des Finances et du Budget)pour leur disponibilité.

Avant-propos

Côte d'Ivoire : Forger un avenir de prospérité

Au cœur d'un environnement mondial marqué par les incertitudes géopolitiques et les chocs successifs, la Côte d'Ivoire s'est distinguée par une trajectoire économique impressionnante au cours de la dernière décennie. Entre 2012 et 2020, la croissance a atteint en moyenne 8,2 %, avant de se stabiliser à 6,5 % après la pandémie — un signe manifeste de résilience. Les investissements, quant à eux, ont bondi de près de 50 %, témoignant de la confiance dans les fondamentaux économiques du pays.

Mais au-delà des chiffres du PIB, ce sont aussi des avancées concrètes dans la vie quotidienne des citoyens qui méritent d'être soulignées. L'accès à des infrastructures essentielles s'est nettement amélioré : en 2023, 73 % de la population avaient accès à l'électricité et 44 % à l'eau potable — soit des hausses respectives de 30 % et 29 % en dix ans. Un secteur privé de plus en plus dynamique stimule l'innovation et crée des opportunités. Ces résultats illustrent un engagement résolu en faveur d'un développement inclusif et durable.

Saisir l'opportunité : vers un nouveau modèle de croissance

Alors que la croissance marque le pas dans nombre de pays en développement, la Côte d'Ivoire se trouve à la croisée des chemins, prête à écrire un nouveau chapitre de son histoire économique. Le prochain Plan National de Développement (PND 2026–2030) ambitionne d'ancrer la transformation du pays dans une dynamique renouvelée, que l'on pourrait appeler « la Côte d'Ivoire 2.0 ».

Il s'agira de repenser le modèle de croissance pour stimuler la productivité, favoriser la création d'emplois et accélérer l'émergence du pays vers le statut de revenu intermédiaire supérieur, conformément à sa vision de long terme. Pour concrétiser cette ambition, des investissements ciblés sont essentiels : dans le capital humain d'abord, pour renforcer les compétences ; dans les infrastructures stratégiques ensuite ; et, enfin, dans la mobilisation d'investissements privés — nationaux et étrangers. Dans un contexte de reconfiguration de l'aide internationale et d'instabilité mondiale, garantir un espace budgétaire suffisant devient une priorité. Cela suppose une mobilisation accrue et plus efficace des ressources nationales.

Cap sur l'avenir : progresser dans la mobilisation des ressources internes

Ce rapport propose une analyse éclairante des progrès réalisés par la Côte d'Ivoire au cours des trois dernières années. Il met en lumière les avancées notables en matière de stabilité macroéconomique, portées notamment par les efforts de mobilisation des recettes intérieures. Le pays figure parmi ceux ayant enregistré la plus forte progression du ratio recettes fiscales/PIB, avec un gain de 2 points en trois ans. Toutefois, à environ 14 % du PIB, ce ratio reste en deçà de l'objectif régional de 20 %. Consciente de cet écart, la Côte d'Ivoire a engagé des réformes ambitieuses, portées par une Stratégie de recettes à moyen terme (SRMT).

Ce rapport n'élude pas les défis persistants. De l'élargissement de l'assiette fiscale à l'optimisation des dépenses publiques, il souligne le rôle central que doit jouer une mobilisation efficace des ressources intérieures pour soutenir l'agenda de développement du pays.

La SRMT témoigne d'une volonté politique forte d'avancer sur le chemin des réformes. Les progrès sont tangibles, mais la constance dans l'effort reste indispensable. Le Groupe de la Banque mondiale se tient aux côtés de la Côte d'Ivoire pour accompagner chaque étape de cette nouvelle phase de transformation. Un avenir plus prospère est à portée de main.

Marie-Chantal Uwanyiligira
Directrice de division pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Togo

Contenu

Préface	**5**
Avant-propos	**6**
Figures et tableaux	**9**
Sigles et abréviations	**10**
Résumé analytique	**11**
I. L'état de l'économie	**15**
1. Évolutions économiques récentes	**16**
Malgré la persistance des turbulences mondiales et l'incertitude accrue liée aux tensions géopolitiques, la Côte d'Ivoire continue d'afficher une croissance économique robuste.	16
La stabilité macro-budgétaire s'est améliorée grâce à la poursuite de la consolidation budgétaire et à l'amélioration des termes de l'échange, contribuant à renforcer la confiance des investisseurs.	19
2. Perspectives	**26**
Les perspectives à moyen terme sont favorables, en lien avec le renforcement de la stabilité macroéconomique et l'augmentation de la production extractive.	26
Les risques sont élevés en raison de l'incertitude croissante en raison de l'escalade des tensions commerciales internationales et géopolitiques.	27
Dans un contexte d'incertitudes croissantes, la Côte d'Ivoire doit croître autrement pour atteindre ses ambitions de transformation structurelle	29
3. Le rôle important de la mobilisation des recettes intérieures dans le nouveau modèle de croissance de la Côte d'Ivoire	**31**

II. Côte d'Ivoire : quelle fiscalité pour la transformation économique ?	**33**
1. La mobilisation des recettes intérieures s'est considérablement améliorée au cours de la décennie grâce à un meilleur recouvrement des impôts, mais la marge de progression pour atteindre les ambitions du pays demeure importante.	35
2. L'écart fiscal s'est réduit après la pandémie, mais reste persistant.	38
3. La fiscalité indirecte offre des opportunités d'amélioration notables, notamment par une réduction des exemptions et des taux réduits, ainsi que par un renforcement de la conformité.	42
4. La fiscalité directe offre le plus grand potentiel d'amélioration	45
5. L'administration de la fiscalité a fait des progrès considérables, mais des marges d'amélioration et d'efficacité demeurent.	49
6. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie SRMT dépend d'une forte adhésion politique et populaire durable, laquelle ne peut être assurée que si l'efficacité des dépenses publiques et l'équité sont suffisantes.	52
Annexe : Principaux indicateurs macroéconomiques dans le scénario de référence et le scénario d'ajustement tarifaire aux USA.	**60**
Références	**61**

Figures et tableaux

Figure I.1. Côte d'Ivoire – la croissance du côté de la demande a été forte, mais moins rapide qu'en 2023..	17
Figure II.2. Côte d'Ivoire - la croissance du côté de l'offre a été soutenue par le secteur extractif et les services	18
Figure I.3. Production agricole, emploi, inflation et pauvreté	20
Figure I.4. Le solde budgétaire s'est encore amélioré grâce au recouvrement des recettes.	21
Figure I.5. Le niveau d'endettement devrait augmenter moins rapidement en 2024-2025	23
Figure I.6. Les termes de l'échange se sont sensiblement améliorés, tirés par les prix du cacao, améliorant substantiellement les comptes extérieurs.	24
Figure I.7. Conditions du marché monétaire, croissance du crédit	25
Figure I.8. Les perspectives à moyen terme pour la période 2015-2027 restent positives, dans l'hypothèse du maintien du fort engagement en faveur de la stabilité macroéconomique.	28
Figure I.9. La Côte d'Ivoire doit connaître une croissance différente	30
Figure I.10. Performances en matière de recettes fiscales et défis de la transformation économique en Côte d'Ivoire.	32
Figure II.1. Recettes fiscales de la Côte d'Ivoire	36
Figure II.2. Les performances fiscales de la Côte d'Ivoire restent inférieures à son niveau de revenu	38
Figure II.3. Potentiel fiscal	39
Figure II.4. Côte d'Ivoire-Obstacles structurels aux performances fiscales	42
Figure II.5. Les écarts s'expliquent par une baisse de la productivité de la TVA et de l'impôt sur le revenu	44
Table II1. Taux d'imposition des entreprises en Côte d'Ivoire	45
Table II-2. Taux d'imposition du régime synthétique en Côte d'Ivoire et dans les pays pairs africains	47
Figure II.6. Les obstacles structurels à un meilleur recouvrement de l'impôt	48
Figure II.7. Les Ivoiriens les plus riches contribuent davantage au système fiscal que les pauvres, mais à l'exception des 10 % les plus pauvres, les ménages contribuent davantage au système fiscal	53
Figure II.8. La confiance du public dans les autorités et l'efficacité du public sont essentielles à la mobilisation des recettes fiscales.	54
Figure II.9. Comme dans l'éducation (à droite) et la santé (à droite), il est important d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques	55
Figure II.10. Amélioration de la structure fiscale, efficacité des dépenses publiques et calendrier de réalisation de l'objectif de 20 % du PIB fixé dans la stratégie SRMT	56

Sigles et abréviations

BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
CAPEC	Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES
FCFA	Franc CFA
CIT/BIC	Impôt sur les sociétés/ Bénéfices Industriels et Commerciaux
CIV	Côte d'Ivoire
DGI	Direction Générale des Impôts
FEC/FEC	La Facilité élargie de crédit/Le Mécanisme élargi de crédit
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
EME	Économies émergentes
PIB	Produit intérieur brut
FMI	Fonds monétaire international
IRCM	Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers,
PND	Plan National de Développement
Ppt	Point de pourcentage
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RSI	Régime du Réel Simplifié d'Imposition
SODE	Société d'Etat
SSA	Afrique subsaharienne
SRMT	Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme
ODD	Objectifs de Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
USD	Dollar des États-Unis
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
Yoy	En glissement annuel

Résumé analytique

Côte d'Ivoire : Une croissance résiliente face aux turbulences régionales et mondiales

L'activité économique a démontré une remarquable résilience face aux turbulences mondiales croissantes. La croissance du PIB réel, estimée à 6 % en 2024, marque une légère modération par rapport aux 6,5 % de 2023, mais dépasse toujours les moyennes régionales et mondiales. Cette performance est principalement portée par la consommation privée, l'investissement et un secteur des services dynamique. L'inflation a aussi reculé à 3,5 % en 2024, en partie grâce aux interventions gouvernementales. La réduction de la pauvreté s'est également poursuivie. Cependant, le défi majeur reste de convertir la forte croissance économique en une baisse plus prononcée du taux de pauvreté. Ce dernier est estimé avoir diminué de 38,5% (2020) à 36,5% (2022)[1].

Parallèlement, les positions budgétaire et extérieure se sont améliorées en 2024. Le déficit budgétaire s'est réduit à 4 % du PIB, contre 5,2 % en 2023. De même, le déficit du compte courant s'est contracté à 4,5 % du PIB contre 8,2 % en 2023, fortement soutenu par une flambée de 125 % des prix du cacao. La dette publique demeure soutenable, estimée à 60 % du PIB en 2024, grâce à une gestion proactive et à la confiance accrue des investisseurs. Néanmoins, un renforcement soutenu de la mobilisation des ressources intérieures et la diversification des exportations reste cruciale pour absorber les chocs. Malgré le resserrement monétaire de la BCEAO, la croissance du crédit (+13,6%) et la solidité financière restent fortes, portées par le crédit au secteur privé (+11,5%) et l'accumulation d'actifs étrangers (+67,1 %).

À moyen terme, l'objectif vise un nouveau modèle de croissance, Côte d'Ivoire 2.0, basé sur une forte hausse de la productivité et une industrialisation rapide, pour une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois décents, ce qui requiert impérativement des ressources internes dans un contexte d'incertitudes accrues.

Les perspectives à moyen terme sont prometteuses, soutenues par le Plan National de Développement (PND) 2026-2030. La croissance devrait rebondir à 6,2 % en 2025 et atteindre en moyenne 6,4 % sur la période 2026-2027, grâce notamment aux secteurs des hydrocarbures, des mines et des services. Le nouveau PND vise à approfondir les réformes, renforcer le capital humain, améliorer l'efficacité des investissements publics, accélérer l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur agricoles, et stimuler la productivité afin de renforcer le lien entre croissance, emploi de qualité et réduction de la pauvreté. La stabilité macroéconomique devrait s'améliorer, le déficit budgétaire s'alignant sur les objectifs de l'UEMOA d'ici 2025. L'inflation devrait également s'aligner avec la cible de l'UEMOA à partir de 2025, soutenant la réduction modérée de la pauvreté.

L'incertitude est plus élevée que jamais. À court terme, la période préélectorale pourrait tempérer la stabilité et la confiance des investisseurs. Parallèlement, des facteurs majeurs tels que le changement climatique, l'insécurité sous-régionale, le resserrement des conditions de financement, la reconfiguration de l'aide internationale et l'escalade des tensions géopolitiques et commerciales créent des vents contraires significatifs. Ces défis combinés augurent une progression ralentie pour tous les pays en développement au cours de la prochaine décennie.

1 Selon les projections de la Banque mondiale.

Pour la Côte d'Ivoire, l'enjeu est de naviguer habilement ces turbulences tout en consolidant ses avancées, en misant sur ses ressources internes. Atteindre ses aspirations consiste notamment à doubler le revenu par habitant, créer davantage d'emplois de qualité et accéder au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette ambition repose impérativement sur une augmentation significative de la productivité, elle-même tributaire d'un capital humain, d'infrastructures de haute qualité et d'investissements domestiques privés et directs étrangers importants. Des investissements stratégiques et structurants dans ces domaines clés sont nécessaires. L'incertitude mondiale accrue avec son corollaire de financement tendu amène à compter davantage sur ses ressources internes. À cet égard, la principale arme de la Côte d'Ivoire réside dans la mobilisation accrue de ses ressources fiscales.

Dossier spécial : La Transformation économique induite par la fiscalité.

En renforçant efficacement sa mobilisation fiscale au-delà de 15% du PIB, la Côte d'Ivoire pourrait augmenter sa croissance économique annuelle de 1 à 2 points, atteignant ainsi un taux de croissance moyen de 7% et 8% par an au cours de la prochaine décennie.

La Côte d'Ivoire peut forger durablement une nouvelle voie de croissance et de productivité grâce à un niveau robuste de recettes intérieures. Une capacité fiscale adéquate assure un financement stable et résilient pour les services publics essentiels. Cela permet des investissements cruciaux dans les infrastructures modernes, une éducation et des soins de santé de meilleure qualité accessibles à tous, favorisant une main-d'œuvre qualifiée suffisante et stimulant la productivité nationale. Des recettes solides sont aussi vitales pour étendre les programmes sociaux, réduire la pauvreté et les inégalités, et bâtir une économie inclusive pour tous. L'expérience internationale prouve que les pays atteignant une mobilisation fiscale de plus de 15 % du PIB renforcent durablement leurs fonctions étatiques et accélèrent leur croissance (Gaspard et al., 2016 ; Choudhary et al., 2024). Ces pays enregistreraient en moyenne une croissance annuelle du PIB plus élevée d'environ 1 à 2 points de pourcentage pendant dix ans, par rapport aux pays en dessous de ce seuil. Pour la Côte d'Ivoire, cela pourrait signifier un taux de croissance économique annuelle entre 7% et 8% au moins par an sur la prochaine décennie, le rapprochant de ses objectifs de développement. Au-delà des chiffres, des régimes fiscaux efficaces renforcent la légitimité de l'État et la confiance citoyenne, favorisant un environnement propice à un développement durable et résilient.

Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire s'est distinguée par une progression de ses recettes fiscales supérieure à la dynamique économique et à celle de ses pairs. Les progrès, particulièrement marqués après la pandémie, ont porté le ratio des recettes fiscales à environ 14% du PIB, contre 11,9% en 2019. Avec une progression d'environ 2 points de pourcentage du PIB, la Côte d'Ivoire a enregistré sa plus forte augmentation de la décennie, surpassant ses pairs régionaux et la moyenne mondiale. Cette avancée, largement répartie sur l'ensemble des principaux impôts, a également vu la flottabilité fiscale s'améliorer et dépasser l'unité, signe que la collecte des recettes est étroitement et même plus rapidement liée à la croissance. En outre, le système fiscal s'affirme comme un levier efficace de réduction des inégalités de bien-être, les impôts directs et les cotisations hors retraite contribuant à une baisse de 2 points de l'indice de Gini.

Malgré cette progression, des marges d'amélioration substantielles demeurent, au regard du potentiel et des aspirations de développement du pays. L'effort fiscal du pays approche le seuil minimal de 15% du PIB, mais il demeure inférieur au niveau attendu pour son stade de développement économique (21,7%), à l'objectif régional de l'UEMOA de 20% du PIB, et à celui de pays aspirationnels comme le Maroc (24%). Malgré les progrès notables, toutes les catégories d'impôts présentent encore des marges d'amélioration par rapport à leurs potentiels respectifs et aux pays comparables. Des niches sectorielles, telles que l'agriculture, les mines, le pétrole et le commerce, représentent des leviers majeurs pour augmenter les recettes de TVA et d'impôt sur les sociétés. Par exemple, l'impôt sur les sociétés dans le secteur agricole n'atteint que 2 % de son potentiel contre 63 % pour l'industrie et 80 % dans les services. [2]Réduire cet écart fiscal serait déterminant pour que la Côte d'Ivoire accède au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

2 Ces résultats sont issus d'une analyse micro-économétrique menée par la CAPEC dans le cadre du projet PAGDS (« Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens »), financé par la Banque Mondiale.

Le recouvrement des impôts fait face à des défis structurels importants liés à la conformité fiscale, l'informalité et l'élargissement de l'assiette fiscale qu'il faudra relever pour exploiter le potentiel fiscal.

(1) **Le défi de la conformité fiscale réside dans la nécessité de simplifier et d'offrir une plus grande prédictibilité du Code général des impôts (CGI).** Ce dernier comprend plus de 1 000 dispositions, auxquelles s'ajoutent des modifications législatives fréquentes. Cette complexité ne s'accompagne pas d'une meilleure efficacité de la collecte, mesurée par le ratio impôts/PIB, en comparaison avec des pays dotés de régimes fiscaux plus simples. Au demeurant, elle peut engendrer des coûts de conformité importants pour les contribuables et encourager l'évasion fiscale.

(2) **Accroitre l'impact des mesures visant à réduire l'informalité.** Malgré une baisse de 10 points à 38% du PIB en 2020, le secteur informel reste dominant en Côte d'Ivoire. Cette prépondérance limite l'élargissement de l'assiette fiscale et la productivité de l'impôt sur les sociétés, malgré des régimes spécifiques pour les micro-entreprises. La multiplicité des régimes fiscaux et la taxation distincte des bénéfices non commerciaux favorisent l'évitement fiscal. De plus, les écarts d'imposition entre statuts, tels que « entreprenant » et « micro-entreprise », freinent la formalisation. Selon la Banque mondiale (2023), les entreprises se concentrent fortement juste en dessous des seuils de changement de régime fiscal pour conserver des conditions avantageuses. Pour améliorer l'efficacité des mesures, il est essentiel de simplifier et d'harmoniser les régimes fiscaux, d'ajuster les seuils de transition et de modérer les taux, tout en renforçant la confiance envers les autorités (CAPEC, 2023). Une meilleure définition de l'informalité permettrait de cibler les réformes et d'accompagner la croissance des petites entreprises, notamment via un meilleur accès au crédit et des services d'amélioration de productivité, facilitant par la suite leur contribution fiscale.

(3) **Renforcer les efforts de rationalisation des exonérations.** La Côte d'Ivoire poursuit ses efforts de rationalisation des exonérations fiscales. Malgré le plan de 2019, les régimes d'exonérations et les taux préférentiels continuent de réduire l'efficacité de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. La révision du Code des investissements en 2024 a renforcé les conditions d'octroi des avantages fiscaux. L'établissement et la publication de critères clairs pour l'attribution et la suppression de ces exonérations, ainsi que le renforcement de la responsabilité des bénéficiaires pourraient accompagner cette réforme. La publication de la liste des bénéficiaires permettrait d'accroître la transparence. L'efficacité de cette démarche nécessite également une évaluation obligatoire de l'impact distributif des dépenses fiscales, reposant sur une collecte de données primaires plus complètes. La Côte d'Ivoire peut aussi capitaliser sur son rayonnement économique, son agenda de réformes et l'amélioration de son écosystème pour équilibrer incitations fiscales et attractivité des investissements. Un nouveau cadre institutionnel, comme celui sur la loi sur l'endettement de 2023, clarifierait les responsabilités dans la gestion des exonérations, depuis la décision d'octroi jusqu'au contrôle.

(4) **Renforcer le cadre sur les prix de transfert et l'extraction des ressources naturelles**. La législation actuelle sur les prix de transfert présente des opportunités d'amélioration pour une application plus fluide et efficace. Des modifications de l'Article 38 du Code Général des Impôts et du Code de Procédure Fiscale sont essentielles. Cependant, comme l'a souligné la mission d'AT de la Banque Mondiale de juin 2024, une simple réforme législative ne suffit pas. Le pays doit la compléter par des règlements et lignes directrices clairs couvrant l'identification des transactions, les facteurs de comparabilité, les méthodes et l'ajustement des prix au principe de pleine concurrence, notamment pour les services, les incorporels et les transactions financières. Un accès amélioré aux bases de données comparables (Orbis, Amadeus), un investissement accru dans la formation des agents des impôts, l'introduction d'accords préalables sur les prix, et une attention particulière à la sous-déclaration des volumes dans les secteurs minier et pétrolier, avec des stratégies de gestion des risques pour les fluctuations des prix des matières premières, sont également essentiels.

(5) **Exploiter l'important potentiel de la fiscalité directe, particulièrement foncière.** Malgré un boom immobilier depuis 2012, l'impôt foncier ne représente que 0,3% du PIB, bien en deçà de son potentiel estimé à 1%. Au-delà des efforts de géolocalisation et de mesure fiscale, une approche globale est nécessaire pour traiter les complexités liées aux droits fonciers, aux procédures administratives et à la sécurité foncière. L'impôt sur les sociétés (IS) affiche un taux compétitif, mais pour améliorer l'équité fiscale, il serait pertinent de réduire le taux effectif, notamment en allégeant la double imposition des dividendes, qui porte ce taux à 36,35%, contre 25% pour les entreprises individuelles. L'adoption de régimes distincts à taux réduit pour les sociétés, comme dans plusieurs pays voisins, encouragerait la formalisation. Les sociétés par actions, plus faciles à gérer et contrôler,

favorisent une meilleure conformité et renforcent les recettes publiques. Enfin, les récentes réformes de l'impôt sur le revenu ont accru la progressivité, mais l'imposition du capital gagnerait en clarté, car les multiples taux et exonérations actuels, ainsi que le traitement préférentiel pour les titres d'État, peuvent désavantager l'accès du secteur privé aux capitaux.

(6) **Renforcer les mesures d'administration fiscale.** L'évaluation TADAT de 2021 a montré que l'administration fiscale a considérablement progressé, mais des marges d'amélioration subsistent, notamment en termes de contrôles internes, de transparence, d'interconnexion des bases de données, de gestion des risques d'évasion fiscale et d'audits indépendants.

La qualité des dépenses publiques et une structure fiscale avancée garantiront le succès rapide de la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SMRT).

Le gouvernement s'est doté d'une feuille de route exhaustive de réformes pour relever ces défis. Le succès de cette initiative repose sur un soutien politique et social fort et durable. Pour cultiver l'adhésion de la population, un dialogue innovant sur les réformes est indispensable, de même qu'un renforcement de l'efficacité publique et une répartition plus équitable de la charge fiscale. Ces mesures sont cruciales pour ancrer le civisme et la conformité fiscale. Les estimations indiquent que sans changement majeur, atteindre l'objectif de 20% de recettes/PIB prendrait au moins une dizaine d'années. Cependant, l'efficience des dépenses publiques, combinée à un alignement de la structure fiscale sur celle des pays avancés, pourrait réduire ce délai à seulement cinq ans. Cela implique un ciblage amélioré des programmes sociaux et des investissements, une gouvernance renforcée et l'optimisation des marchés publics, notamment via le e-procurement. Une structure de gouvernance dédiée, avec une unité spécialisée en politique fiscale, est essentielle pour coordonner les réformes et collaborer avec les partenaires internationaux.

I. L'état de l'économie

1. Évolutions économiques récentes

Malgré la persistance des turbulences mondiales et l'incertitude accrue liée aux tensions géopolitiques, la Côte d'Ivoire continue d'afficher une croissance économique robuste.

01. **La croissance économique est restée forte, mais devrait ralentir à 6 % en 2024, contre 6,5 % en 2023, reflétant une activité du secteur de la construction plus faible et une reprise agricole modérée.** En 2024, la croissance économique de la Côte d'Ivoire a dépassé la moyenne mondiale de 2,8 % et la moyenne subsaharienne de 3,2 % (figure 1.1.a). Du côté de la demande, la consommation privée et l'investissement ont tiré la croissance. Des facteurs tels que la décélération des prix à la consommation, la hausse des prix aux producteurs du cacao, l'augmentation de l'emploi et l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2024 au premier trimestre ont soutenu la demande intérieure (figure 1.1.b). L'investissement et la consommation publics ont contribué à 0,5 point de pourcentage comme en 2023, reflétant la poursuite de la consolidation budgétaire et l'achèvement des projets d'infrastructures de la CAN 2024. Le ralentissement du développement des infrastructures publiques a entraîné une décélération de l'activité de construction.

02. **Du côté de l'offre, l'industrie et les services ont été les principaux contributeurs à la croissance (figure 1.2).** La contribution de l'industrie a considérablement diminué, passant de 4,3 en 2023 à 1,5 point de pourcentage en 2024, en raison du ralentissement de la croissance dans le secteur de la construction et de la modération de l'activité manufacturière. L'essentiel de la contribution de l'industrie provient des secteurs des mines et des hydrocarbures, grâce à l'accélération de la production de pétrole dans le champ de Baleine et à l'augmentation de la production d'or. Les services ont contribué à hauteur de 2,9 en 2024, contre 2 points de pourcentage en 2023, grâce à la vigueur des télécommunications et des transports, malgré un commerce de détail atone. Contrairement à 2023, la contribution de l'agriculture est devenue positive mais faible (+0,3 point de pourcentage) en raison de rendements mitigés des cultures d'exportation et de l'amélioration des cultures vivrières.

Figure I.1. Côte d'Ivoire – la croissance du côté de la demande a été forte, mais moins rapide qu'en 2023..

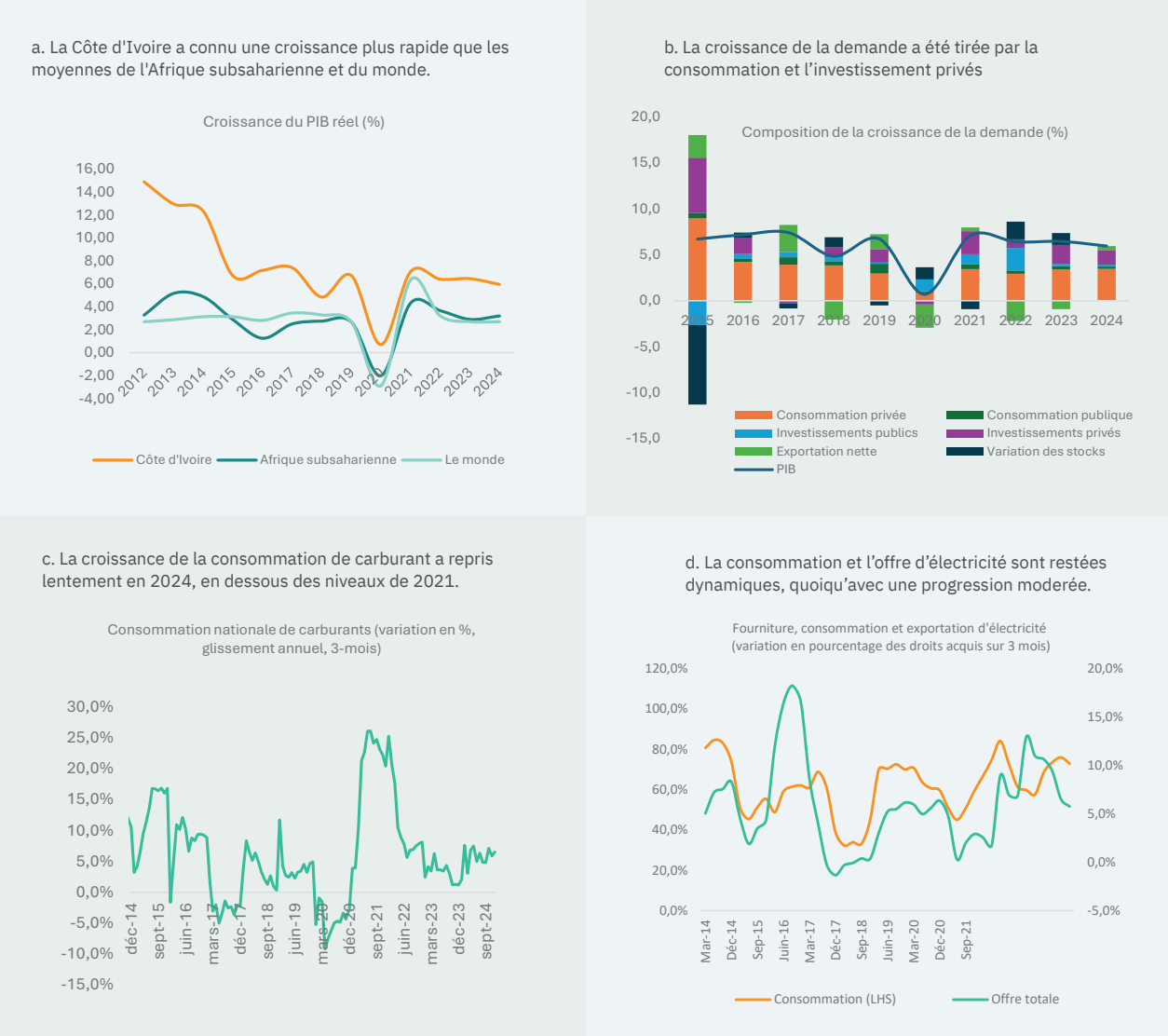

Sources : Calculs des services de la Banque mondiale à partir des données de l'INS, des ministères de l'Économie et des Finances, du MFMOD, des Perspectives de l'économie mondiale

03. **Les contributions à la croissance reflètent une croissance sectorielle hétérogène.** La croissance industrielle a ralenti à 5,8 %, contre 18,5 % en 2023, le dynamisme des secteurs des hydrocarbures et de l'or contrastant avec une croissance modérée de l'industrie manufacturière/de l'énergie et une contraction de 3,5 % du secteur de la construction après la CAN (figure 1.2.b.c). Le secteur des services a été dynamique, tiré par le transport (aérien +8,2 %, maritime +13,8 %) et une augmentation de 171,5 % du trafic Internet, tandis que le commerce de détail a connu une croissance modeste. L'agriculture a progressé de 1,3 %, alimentée par les bonnes performances des cultures vivrières (riz +18,4 %, maïs +15,8 %) et des résultats mitigés des cultures d'exportation (café, coton, cacao en hausse ; noix de cajou, huile de palme, banane en baisse) (figure 1.3a). L'amélioration des prix à la production et l'atténuation des effets d'El Niño ont soutenu la production de cacao au second semestre. Malgré une croissance économique robuste, la croissance de l'emploi a ralenti à 3,3 % en 2024 (contre 9,2 % en 2023) (figure 1.3.b).

Figure II.2. Côte d'Ivoire - la croissance du côté de l'offre a été soutenue par le secteur extractif et les services

Sources : Calculs des services de la Banque mondiale à partir des données de l'INS, des ministères de l'Économie et des Finances, du MFMOD, des Perspectives de l'économie mondiale

04. **Malgré une baisse, l'inflation est restée supérieure à la cible régionale de 3 % en 2024, s'établissant à 3,5 %, contre 4,4 % en 2023 après le pic de 5,2 % en 2022 (figure 1.3c).** Cette évolution s'explique par des hausses modérées des prix des denrées alimentaires et des produits non alimentaires, qui sont passés de 6,7 % en 2023 à 4,4 % et 3 %, respectivement. La stabilité des prix des carburants en 2024 a contribué à tempérer la hausse des coûts de transport à 2,6 %, bien que le coût du logement ait fortement augmenté de 6,9 % par rapport à 3,3 % en 2023. Les prix des produits alimentaires frais et de l'énergie ont augmenté respectivement de 8,8 % et 6,1 %, amplifiant l'inflation globale et ramenant ainsi un taux d'inflation sous-jacente de 2,3 %. L'inflation locale, à 3,8 %, a dépassé l'inflation importée (2,8 %), en raison du fléchissement des prix des produits de base conjugué au resserrement de la politique monétaire dans les économies avancées.

05. **Malgré les turbulences mondiales et régionales sur la période, la pauvreté a reculé entre 2020 et 2024, mais à un rythme plus lent que la croissance.** Selon l'EHCVM 2021/22, la prévalence de la pauvreté, est passée de 39,4% en 2018/19 à 37,5% en 2021/22. Après la pandémie, la croissance du PIB réel par habitant est redevenue positive (entre 4,4 et 3,4 %), mais son impact sur la réduction de la pauvreté a été moins proportionnel (figure 1.3.c). Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté national est passé de 38,5 % en 2020 à 36,5 % en 2024[3], avec toutefois un ralentissement en 2023 dû à la volatilité des revenus agricoles et aux effets d'entraînement des chocs mondiaux[4]. La baisse de la pauvreté malgré les turbulences mondiales est liée en partie au renforcement, depuis 2019, des programmes sociaux (PSGOUV1 et PSGOUV2) et des initiatives en faveur des jeunes. Néanmoins, un renforcement accru de ces programmes semble nécessaire pour améliorer l'inclusivité de la croissance, car la baisse de la pauvreté a principalement touché les zones urbaines, creusant un écart notable avec les zones rurales, où le taux de pauvreté atteint 54,3%, contre 22,2% en milieu urbain..

La stabilité macro-budgétaire s'est améliorée grâce à la poursuite de la consolidation budgétaire et à l'amélioration des termes de l'échange, contribuant à renforcer la confiance des investisseurs.

L'augmentation des recettes et la réduction des dépenses ont amélioré la situation budgétaire.

06. **La poursuite de la consolidation a amélioré la position budgétaire.** Le déficit budgétaire a diminué pour atteindre 4 % du PIB en 2024, contre 5,2 % en 2023 après un pic de 6,8 % en 2022 (figure 1.4). Les recettes, y compris les dons, ont augmenté pour atteindre 16,5 % du PIB contre 16,1 % en 2023, tandis que les dépenses ont diminué pour atteindre 20,5 % contre 21,3 %. Les recettes et les dépenses ont été inférieures de 0,3 et 0,5 point de pourcentage de PIB respectivement par rapport à leurs objectifs, alors que les recettes non fiscales ont dépassé les prévisions. Cet écart a été attribué à une croissance économique plus faible, à une réduction de la production et des exportations de cacao, ainsi qu'à des retards de mise en œuvre des reformes sur la collecte des recettes fiscales. Le déficit des dépenses résulte de la sous-exécution des dépenses en capital (-0,9 % du PIB), partiellement compensée par des subventions à l'électricité (+0,2 % du PIB) et des paiements d'intérêts (+0,3 % du PIB) plus élevés que prévu dans le budget. Les besoins de financement ont été couverts par des emprunts sur le marché régional (un tiers) et des emprunts extérieurs (deux tiers), portant la dette publique à 59,6 % du PIB.

3 Projections basées sur une modélisation micro-macro appliquées à l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages EHCVM 2021/22 et aux projections macroéconomiques de la Banque Mondiale.

4 Projections basées sur une modélisation micro-macro appliquées à l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages EHCVM 2021/22 et aux projections macroéconomiques de la Banque Mondiale.

Figure I.3. Production agricole, emploi, inflation et pauvreté

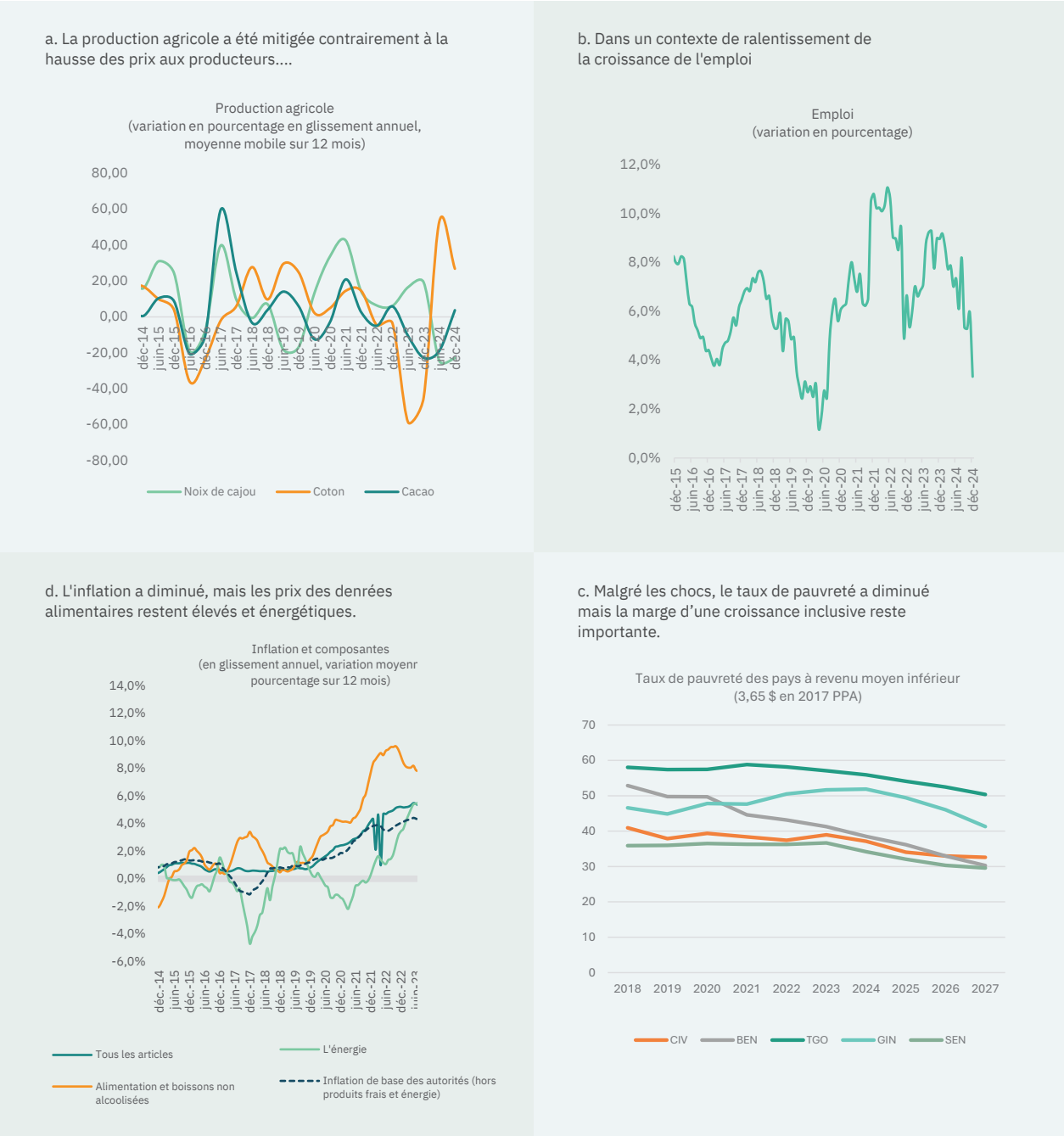

Source : Côte d'Ivoire : Ministère de l'Économie, du Développement et du Plan, Banque mondiale.

07. **La croissance des recettes, même si elle n'a pas été à la hauteur des attentes, a été robuste, reflétant les premiers bénéfices de la mise en œuvre du SRMT.** Les recettes nominales totales ont augmenté de 11,5 % entre 2023 et 2024, dépassant la croissance d'environ 9 % du PIB nominal. Cette croissance est due à une augmentation de 11,7 % des recettes fiscales et de 16 % des recettes non fiscales par rapport à 2023. En pourcentage du PIB, les dons sont restés stables à 0,5 %, tandis que les recettes non fiscales se sont améliorées, passant de 1,9 % en 2023 à 2,2 % en 2024, reflétant l'amélioration rapide de l'efficacité de la

collecte grâce au système réorganisé et à TresorPay/Tresor Money[5]. L'augmentation des recettes fiscales a été généralisée, les impôts directs augmentant de 0,1 point de pourcentage pour atteindre 4,1 % du PIB en 2024, les taxes sur les biens et services de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 3,7 %, et les impôts de porte de 0,2 point de pourcentage pour atteindre 5,2 %. L'augmentation des taxes à l'exportation sur le cacao[6] a permis de maintenir les taxes à l'exportation à 0,9 % du PIB, malgré la baisse de la production. Les recettes du secteur extractif ont également augmenté, atteignant 0,5 % du PIB en 2024, contre 0,3 % en 2023, grâce à l'augmentation de la production de pétrole et de gaz.

Figure I.4. Le solde budgétaire s'est encore amélioré grâce au recouvrement des recettes.

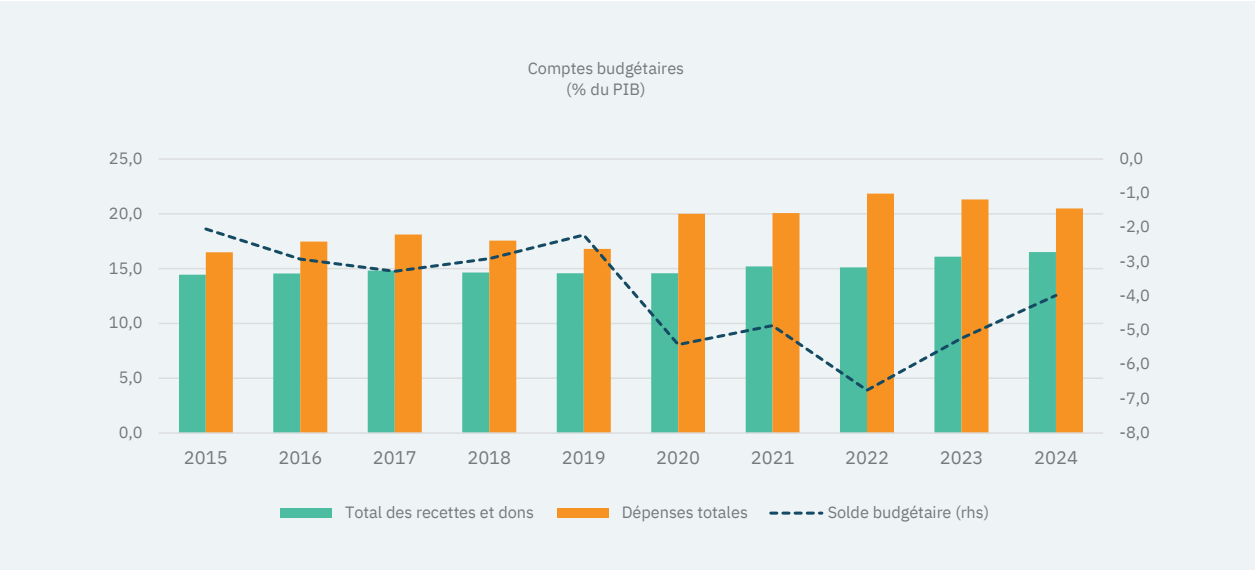

Source : Estimations des services de la Banque mondiale, MFMOD.

08. **Les dépenses publiques ont diminué à 20,5 % du PIB en 2024, contre 21,3 % en 2023, principalement en raison de la réduction des dépenses d'infrastructure et de la masse salariale.** Les dépenses courantes ont légèrement augmenté, passant de 12,9 % du PIB en 2023 à 13 % en 2024. L'augmentation des dépenses de fonctionnement (3,5 % du PIB) et en paiements d'intérêts (2,7 % du PIB) a compensé la baisse de 0,2 point de pourcentage de la masse salariale, tandis que les transferts sont restés stables, à 2,3 % du PIB. Les subventions ont augmenté de 0,3 % du PIB pour répondre aux besoins urgents du secteur de l'électricité. Les dépenses d'investissement sont tombées à 6,3 % du PIB, soit une baisse de 0,4 % par rapport à 2023. Les dépenses de sécurité et les autres dépenses ont également diminué, atteignant respectivement 0,2 % et 1,2 % du PIB. Les dépenses en faveur des pauvres, reflétant l'engagement social du gouvernement, sont restées importantes mais ont diminué, passant de 7,3 % du PIB en 2023 à 6,8 % en 2024.

09. **Pour réduire la pauvreté, lutter contre les inégalités et promouvoir l'inclusion, le gouvernement a intensifié ses programmes sociaux et de jeunesse, le PSGOUV et le PJGOUV.** En 2024, le PSGouv2, doté d'un budget d'environ 1,7 milliard de dollars (plus de 2 % du PIB), a facilité l'électrification et amélioré l'accès à l'eau potable dans les régions vulnérables, renforcé les infrastructures de santé et d'éducation, fourni des allocations trimestrielles aux populations vulnérables et mis en œuvre le reprofilage des routes. Le PJ-Gouv, financé à hauteur de 0,4 milliard de dollars (0,5 % du PIB), s'est concentré sur la formation des

5 TresorPay/Tresor Money sont des plateformes de paiement électronique développées par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) dans le cadre des efforts du gouvernement pour numériser les transactions financières et améliorer l'inclusion financière.

6 Droit Unique de Sortie, DUS.

jeunes, l'insertion professionnelle, l'entreprenariat, l'engagement civique et l'amélioration du bien-être des jeunes. En outre, le gouvernement a intensifié ses efforts pour réduire les inégalités entre les sexes grâce à la politique nationale sur l'égalité, l'équité et le genre, qui vise à intégrer les considérations de genre dans tous les secteurs, à promouvoir un changement d'attitude et à garantir l'égalité des droits. Cette politique vise à renforcer l'autonomie des femmes, à prévenir la violence sexiste, à améliorer l'éducation des filles, à faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière et à accroître la représentation des femmes aux postes de direction. La couverture sanitaire universelle (CSU-CMU) a fait des progrès considérables, avec l'inscription de plus de 14 millions de personnes entre 2023 et 2024, soit près de la moitié de la population, et l'augmentation de 75 % de l'utilisation des services de santé couverts.

La consolidation budgétaire et l'amélioration de la perception des investisseurs devraient maintenir le risque modéré de surendettement.

10. **L'encours de la dette de l'administration centrale, y compris la dette rétrocédée et garantie par l'État, a augmenté de 58.5 % du PIB en 2023 à 60% en 2024** (figure 1.5.a). La dette extérieure représentait 37,8 % du PIB en juin 2024, contre 36,5 % du PIB fin 2023. La dette extérieure garantie par l'État s'élève à 0,7 % du PIB. La dette intérieure devrait s'établir à 21,8 % du PIB en 2024, contre 22 % du PIB en 2023. La dette intérieure garantie par l'État représente environ 0,2 % du PIB. Le stock de la dette des entreprises publiques (dette garantie et non garantie) est estimé à environ 2 % du PIB, dont 0,9 % de dette garantie.

11. **Le risque de surendettement est demeuré modéré, grâce à une gestion active de la dette, à l'amélioration du cadre juridique et à un meilleur recouvrement des recettes intérieures.** L'analyse de la viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale en mars 2025 a confirmé que le risque global et externe de la Côte d'Ivoire restait modéré (figure 1.5.b). La loi sur la dette de 2023, l'euro-obligation émise début 2024 pour une opération de gestion du passif, et la révision à la hausse de la notation par les grandes agences de notation telles que Moody's et Standards & Poor, étayent davantage le risque modéré. En outre, deux opérations de gestion de la dette (DMO) — l'une faisant suite à l'émission d'euro-obligations en janvier et un swap de dette contre développement en décembre 2024 soutenu par la garantie à l'appui de réformes du Groupe de la Banque mondiale — ont renforcé les perspectives de viabilité de la dette du pays. Néanmoins, la capacité d'absorption des chocs demeure limitée. En 2025, les ratios du service de la dette extérieure, comparés aux recettes et aux exportations, excèdent une fois leurs seuils respectifs de 18% et 15%. En revanche, ces ratios ainsi que tous les autres indicateurs de charge projetée restent inférieurs aux seuils pour le reste de la période analysée. De plus, ces indicateurs s'avèrent sensibles aux scénarios de crise, en particulier aux chocs affectant les exportations et aux catastrophes naturelles. Il est donc crucial de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources intérieures et de diversification des exportations pour renforcer la soutenabilité de la dette.

12. **Une gestion proactive de la dette en 2025 devrait renforcer davantage le profil de la dette du pays.** En mars 2025, la Côte d'Ivoire a émis une euro-obligation de 2,1 milliards de dollars (2,2 % du PIB) pour lisser l'amortissement de sa dette en préfinançant les remboursements à venir, notamment pour les euro-obligations de 2028 et 2032 et les dettes bancaires internationales. L'émission comprenait la première tranche en monnaie nationale internationale (CFA) de l'Afrique, utilisée pour le budget 2025. L'opération comprenait une tranche en euros de 1,75 milliard de dollars sur 11 ans (taux d'intérêt de 6,4 %) et une tranche en CFA équivalant à 335 millions d'euros (taux d'intérêt de 6,875 %), toutes deux sursouscrites, reflétant la forte confiance des investisseurs. Cette demande reflète la position solide de la Côte d'Ivoire sur le marché et la diversité de son accès au financement, qui sont tirées par de solides perspectives économiques, la consolidation des finances publiques et l'adhésion à l'UEMOA.

Figure I.5. Le niveau d'endettement devrait augmenter moins rapidement en 2024-2025

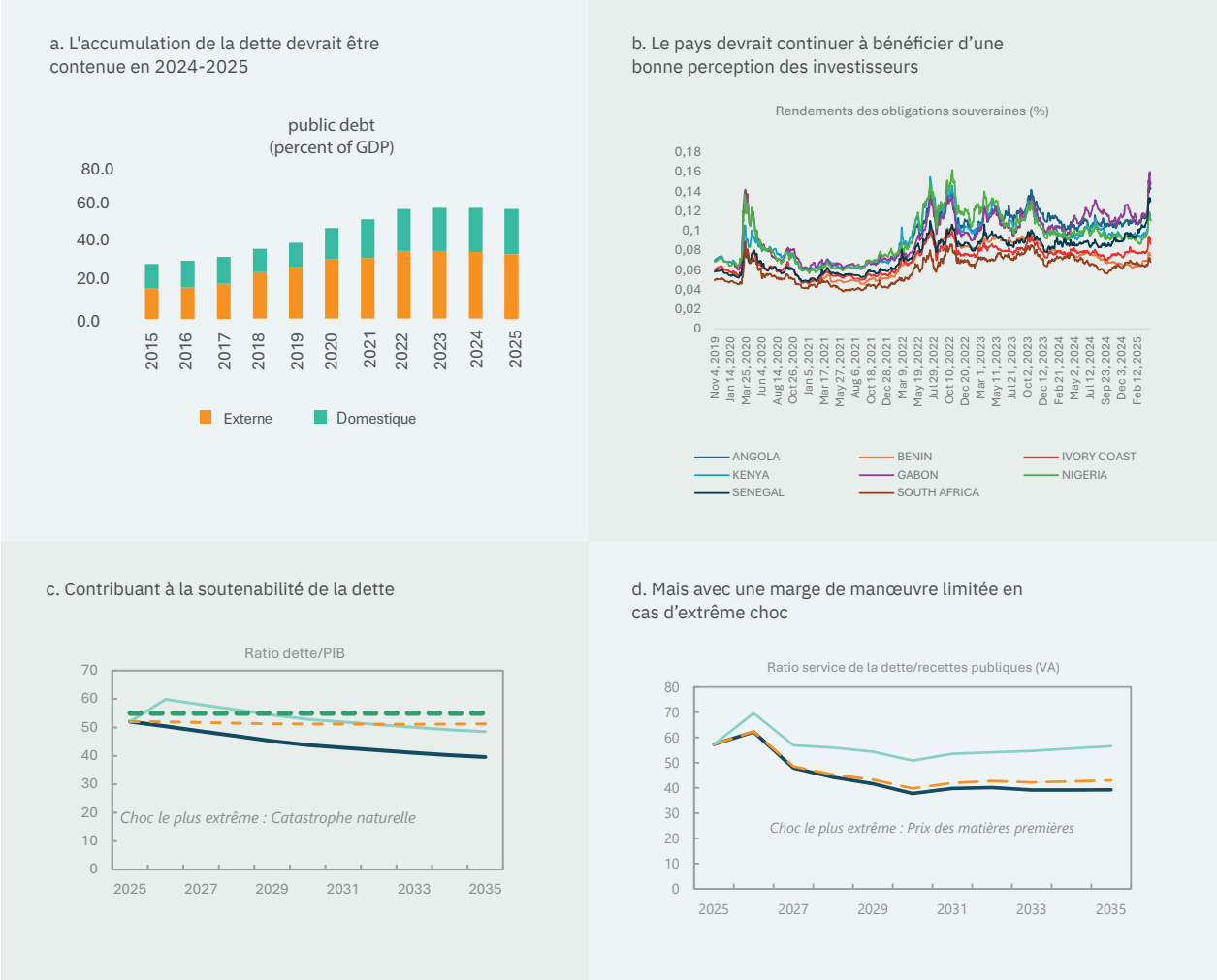

Source : Côte d'Ivoire-Ministère des Finances et du Budget ; AVD Banque mondiale/FMI.

La balance des opérations courantes s'est nettement améliorée grâce à des gains importants au niveau des termes de l'échange.

13. **La position extérieure est estimée s'être considérablement améliorée grâce à l'amélioration des termes de l'échange.** Le déficit du compte courant est estimé à 4,5% du PIB en 2024, contre 8,2 % en 2023 (figure 1.6.b). Cette amélioration est due à une forte augmentation de l'excédent de la balance des biens, qui est passé de 0,1% du PIB en 2023 à 3,2% en 2024, en raison d'une forte augmentation de la valeur des exportations (+16,7%) due à une amélioration de 19,1 % des termes de l'échange. Notamment, les prix du cacao ont grimpé de 123 %, augmentant considérablement les valeurs des fèves de cacao (+19,9 %) et du cacao transformé (+30,0 %), complétés par une forte hausse de l'or brut (+33,5 %), du pétrole brut (+23,5 %), et du caoutchouc naturel (19,7%) (Fig. 1.6.a). Les valeurs des importations ont augmenté modestement de 1,9 %, une baisse de 12,1% des achats de biens intermédiaires - pétrole brut (-15,9 %), engrais (-32,8%), et métaux (-10,3%) - contrebalançant les augmentations des importations de biens de consommation (+5,9%) et de biens d'équipement (+15,2%). Ce renforcement de la balance des biens devrait atténuer le déficit de la balance des services. Les entrées de capitaux, dues à l'augmentation des IDE et à l'amélioration de l'accès au marché, ont renforcé les réserves officielles. En janvier 2025, les réserves de la BCEAO représentaient 4,6 mois d'importations, ce qui est conforme à l'évaluation de l'adéquation des réserves du FMI (rapport à venir).

Figure I.6. Les termes de l'échange se sont sensiblement améliorés, tirés par les prix du cacao, améliorant substantiellement les comptes extérieurs.

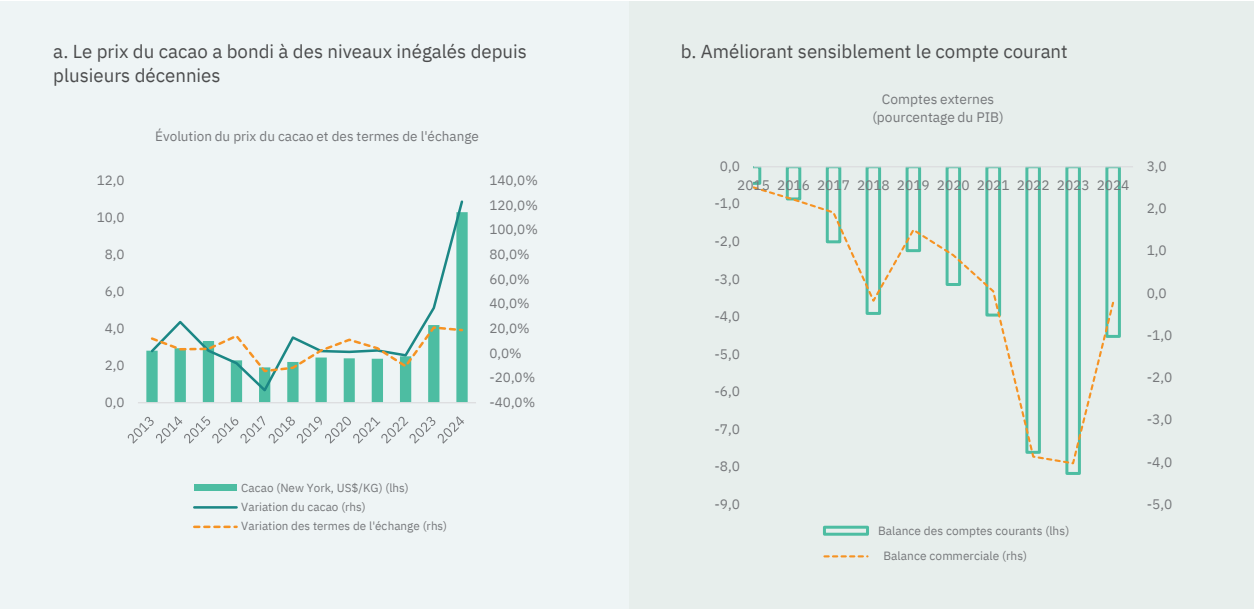

Source : Banque mondiale, Côte d'Ivoire-Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement

La BCEAO a maintenu ses taux directeurs à leur plus haut niveau de la décennie pour ramener l'inflation vers sa cible et renforcer le pool régional des réserves.

14. **Les conditions du marché sont restées tendues pour les emprunteurs souverains et privés, la BCEAO ayant maintenu les taux directeurs à leurs plus hauts niveaux depuis dix ans.** Le taux d'inflation de l'UEMOA a reculé à 3,6 % en 2024, mais est resté supérieur à la fourchette cible de 1 à 3 %. Pour juguler davantage l'inflation et renforcer les réserves, la BCEAO a maintenu ses taux d'intérêt tout au long de 2024 et au cours du premier trimestre 2025, à 3,5 % pour les appels de liquidités et à 5,5 % pour la facilité de prêt marginal, après des hausses successives tout au long de 2022 jusqu'à la fin de 2023. Reflétant cette politique monétaire restrictive, le taux d'intérêt interbancaire moyen pondéré — un indicateur clé des conditions financières régionales — est passé de 4,8 % au T4-2023 à 6,1 % au T4-2024, soit des augmentations de 289 points de base (pb) et 126 pb par rapport à 2022 et 2023, respectivement (figure 1.7.a). Les coûts d'emprunt publics ont également augmenté, le taux moyen pondéré des bons du Trésor ayant augmenté de 85 points de base et le rendement des obligations de 38 points de base en octobre 2024 par rapport à octobre 2023.

15. **Cependant, le crédit au secteur privé est resté robuste en 2024, bien que modéré, et le secteur financier sain.** La masse monétaire au sens large (M2) a augmenté de 13,6 % en valeur pour atteindre 37,8 % du PIB, après un ralentissement en 2022 (+3,3 %) et 2023 (+9,2 %) (figure 1.7.b). La croissance monétaire a été tirée par l'augmentation du crédit au secteur privé (+11,5%), les emprunts du gouvernement (+13,8 %), et les actifs étrangers (+67,1%) sur la base de l'amélioration de l'excédent commercial. Par ailleurs, la solidité financière de la Côte d'Ivoire s'est améliorée, l'adéquation des fonds propres passant de 13,1 % à 13,7 % et les prêts non productifs diminuant de 7,3 % à 7 %. L'adéquation de la politique monétaire soutient une croissance économique solide en 2024, la Côte d'Ivoire enregistrant une croissance de 6 % contre une moyenne régionale de 5,9 %, malgré les défis politiques et sécuritaires accrus dans la région.

Figure I.7. Conditions du marché monétaire, croissance du crédit

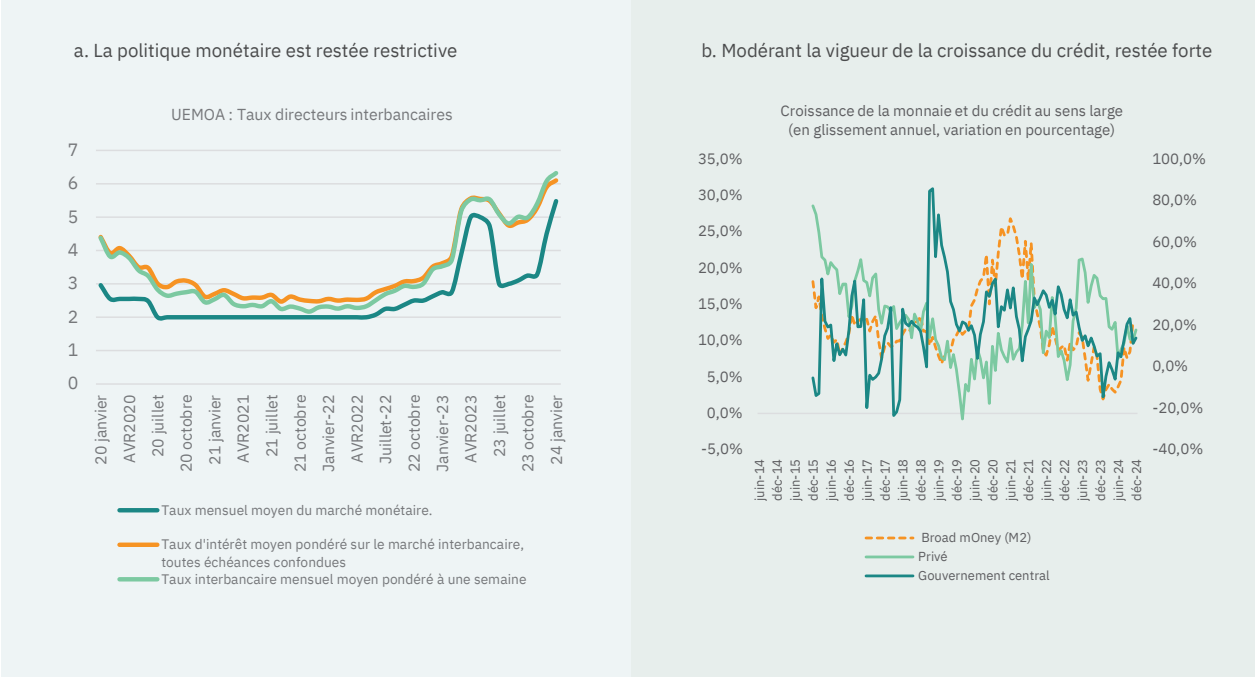

Source : Calculs des services de la Banque mondiale, BCEAO, ministère des Finances et du Budget (Côte d'Ivoire).

16. **Les efforts visant à renforcer la solidité et la résilience du secteur bancaire régional se sont poursuivis, avec un nouveau projet de loi sur la supervision bancaire en 2023.** En juin 2023, le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté un nouveau projet de loi sur la réglementation bancaire, qui renforce la supervision bancaire et les normes de conformité conformément aux dispositions de Bâle II et III. L'objectif est d'étendre le champ de la supervision bancaire à de nouveaux acteurs tels que la finance islamique, les sociétés financières et les entreprises de technologie financière (établissements de monnaie électronique). Le projet de loi portant le capital social minimum des banques commerciales de 10 milliards de FCFA à 20 milliards est entré en vigueur en 2024.

2. Perspectives

Les perspectives à moyen terme sont favorables, en lien avec le renforcement de la stabilité macroéconomique et l'augmentation de la production extractive.

Les perspectives à moyen terme sont favorables, sous l'hypothèse de la mobilisation continue des recettes domestiques, d'une politique macroéconomique prudente, de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et de l'augmentation de la production d'hydrocarbures et minière.

17. **Les perspectives macroéconomiques restent favorables grâce à l'augmentation de la production d'hydrocarbures et d'industries minières, au maintien du dynamisme des services et à la confiance des investisseurs.** La croissance devrait augmenter légèrement pour atteindre 6,2 % en 2025 et s'établir en moyenne à 6,4 % en 2026-2027 (figure 1.8.a, b). Le prochain plan national de développement vise à approfondir les réformes structurelles, à améliorer le capital humain et les compétences, à accroître la productivité et à renforcer l'efficacité de l'investissement public. Ces mesures devraient attirer davantage d'IDE et stimuler le secteur privé national, améliorer la compétitivité commerciale et développer les chaînes de valeur agricoles. Des investissements soutenus dans les infrastructures numériques et de transport favoriseront à moyen terme une croissance axée sur la productivité, la création d'emplois de qualité et une croissance plus inclusive. En outre, un secteur extractif florissant pourrait améliorer considérablement les perspectives, renforcer davantage la confiance des investisseurs et assouplir les conditions de financement.

18. **Le ralentissement de l'inflation dans un contexte de prix élevés à la production devrait stimuler la consommation et l'investissement privée.** L'inflation devrait s'établir à 2,8 % en 2025, se situant dans la fourchette cible de l'UEMOA, tirée par le fléchissement des prix mondiaux des produits de base et la réduction de la répercussion de l'inflation (figure 1.8.c). La consommation des administrations publiques restera modérée, le secteur public s'efforçant d'équilibrer les recettes et les dépenses, en s'efforçant de trouver des arbitrages entre le service de la dette et les investissements dans les infrastructures sociales et physiques. Le secteur de la construction devrait amorcer une reprise, alimentée par l'augmentation des investissements privés et publics dans le cadre du prochain PND. Entre 2025 et 2027, les secteurs des services et de l'industrie devraient maintenir une croissance robuste, tirée principalement par les technologies de l'information, la finance, les transports et la production pétrolière.

19. **En 2025, l'inflation modérée et la forte croissance nominale du secteur agricole, tirées par la hausse des prix à l'exportation, devraient réduire considérablement la pauvreté, de 36,5 % en 2024 à 33,3 % en 2025.** Toutefois, la réduction de la pauvreté devrait être modérée en 2025-2027, avec une baisse annuelle moyenne de 0,8 point de pourcentage. Les niveaux de pauvreté devraient rester stables dans la population rurale (entre 46,7 et 47,6 %) à mesure que la croissance nominale de l'agriculture ralentit. Au contraire, la pauvreté dans les zones urbaines continuerait de baisser, passant de 20,6 % en 2025 à 17,6 % en 2027. Ces progrès pourraient s'accélérer grâce à une croissance économique plus inclusive, soutenue par le nouveau PND, notamment le développement des chaines valeurs agricoles, le renforcement des programmes sociaux en faveur des jeunes, ainsi qu'un ciblage renforcé des couches les plus vulnérables, le tout nécessitant une capacité accrue de mobilisation des ressources publiques.

20. **Le déficit budgétaire devrait atteindre l'objectif de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2025, combinant gains de recettes et réduction des dépenses.** Le gouvernement s'est engagé à reconstituer l'espace budgétaire et à consolider les finances publiques tout en finançant les priorités sociales et infrastructurelles. Le budget 2025 vise un déficit de 3 % du PIB, en baisse de 1 % par rapport à 2024, avec une augmentation de 1 point de pourcentage des impôts et une réduction des dépenses à 20,1 % du PIB (figure 1.8.e). Il s'agira d'améliorer les politiques et l'administration fiscales, d'élargir la portée du budget et de tirer parti de l'amélioration des termes commerciaux. Les mesures clés comprennent l'affinement de l'impôt foncier, la rationalisation des exonérations de TVA et du code des investissements, et la numérisation du système fiscal. La coopération accrue entre les services fiscaux et douaniers, parallèlement à la modernisation du contrôle douanier, soutiendra davantage la croissance des recettes. Le gouvernement prévoit de générer 704 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) à travers les taxes pétrolières. Les évaluations de la valeur marchande devraient être appliquées à tous les types de propriétés aux fins de l'impôt. L'amélioration de la collecte des données permettra d'améliorer les estimations des dépenses fiscales, notamment en ce qui concerne le code des investissements, d'ici septembre 2025.

21. **La consolidation budgétaire et la gestion active de la dette devraient permettre de maintenir le risque modéré de surendettement**. Le déficit budgétaire primaire devrait se réduire fortement en 2025-2026 et continuer de diminuer à moyen terme en raison de la consolidation budgétaire, ramenant la dette au PIB sur une trajectoire de contraction. En conséquence, le niveau d'endettement devrait diminuer progressivement de son pic de 2024 à 56,9 % du PIB en 2025 (graphique 1.8.f) pour atteindre 55,8 % du PIB en 2027. La dette extérieure et la dette intérieure devraient s'établir à 36,6 et 19,2. % du PIB, respectivement, en 2027, contre 37,8 % et 21,8 % du PIB en 2024. L'amélioration continue de la gestion et de la transparence de la dette devrait se maintenir. Une gestion proactive efficace de la dette et une meilleure gestion des risques budgétaires devraient contribuer à maintenir l'évaluation du risque d'endettement à un niveau modéré.

Les risques sont élevés en raison de l'escalade des tensions commerciales internationales et géopolitiques.

22. **Malgré les bonnes perspectives économiques de base, les risques baissiers sont importants.** Les vents contraires sont importants en raison des répercussions prolongées de la guerre en Ukraine, des tensions géopolitiques persistantes, du resserrement persistant des conditions financières, de la volatilité des capitaux liée à la réaffectation des investissements de portefeuille, de la volatilité des prix des matières premières, des guerres commerciales et du ralentissement de la croissance des principaux partenaires commerciaux, des tensions et de l'insécurité régionales, et du changement climatique. Les prochaines élections nationales pourraient raviver les tensions sociales, entraînant l'hésitation des investisseurs et affectant la croissance et l'emploi. Le pays a démontré cependant une bonne résilience lors des élections passées. Une inversion des gains des termes de l'échange, en particulier des prix du cacao, pourrait nuire à la situation extérieure et budgétaire, ainsi qu'aux efforts de réduction de la pauvreté. En outre, le changement climatique constitue une menace croissante pour le secteur agricole en modifiant les régimes météorologiques, en réduisant les rendements agricoles et en augmentant la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui a des répercussions négatives sur le reste de l'économie. L'insécurité régionale peut entraîner des dépenses militaires supplémentaires, ce qui pourrait peser sur la situation budgétaire.

23. **L'escalade des tensions géopolitiques et commerciales, en particulier, pourrait affecter les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire à travers plusieurs canaux.** La Côte d'Ivoire fait partie des pays de la région les plus durement touchés par les récents ajustements tarifaires des États-Unis, avec des droits de douane réciproques de 21 %. Bien que les États-Unis ne représentent qu'environ 5 % de leurs exportations, on estime que l'incertitude commerciale induite par la Côte d'Ivoire réduira directement et indirectement la croissance annuelle moyenne de la Côte d'Ivoire de 0,3 point de pourcentage dans le scénario du maintien des politiques actuelles sur la période 2025-2027. En conséquence, la croissance pourrait s'établir à 5,8 % en 2025, 6,1 % en 2026 et 6,4 % en 2027. Cependant, ces impacts pourraient être atténués grâce au dialogue engagé entre les autorités ivoiriennes et américaines, ainsi qu'aux efforts en cours de diversification des

débouchés, des exportations et de transformation des produits exportés. L'incertitude entourant la politique commerciale risque d'éroder la confiance des marchés, d'amplifier la volatilité et d'accroître le risque global, ce qui pourrait décourager les entrées de capitaux, en particulier les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements intérieurs. L'affaiblissement du sentiment du marché augmentera les coûts d'emprunt et exacerbera le risque de refinancement. Les guerres commerciales et l'incertitude, conjuguées à la morose confiance des consommateurs et des entreprises, pourraient réduire la demande d'exportations et les prix des produits de base, freinant la croissance et affaiblissant les positions extérieures. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes potentielles qui en résulteraient pourraient se répercuter sur les prix intérieurs, impactant les plus vulnérables. La baisse des recettes publiques et l'augmentation potentielle des dépenses pour faire face aux chocs peuvent creuser les déficits budgétaires et compromettre la viabilité de la dette. Un régime d'aide plus prudent pourrait encore restreindre l'accès à des financements suffisants et éroder la marge de manœuvre budgétaire, ce qui aurait un impact significatif sur les priorités sociales et de croissance. La réduction de l'investissement privé et de l'investissement dans les secteurs prioritaires, notamment de développement de capital humain, pourrait nuire à la productivité, provoquer des pertes d'emplois et créer des mécontentements sociaux. La prise en compte de ces risques souligne l'importance cruciale d'accroître les recettes intérieures et de soutenir la consolidation macroéconomique et les réformes structurelles.

Figure I.8. Les perspectives à moyen terme pour la période 2015-2027 restent positives, dans l'hypothèse du maintien du fort engagement en faveur de la stabilité macroéconomique.

a. L'industrie et les services continueront à tirer la croissance du côté de l'offre, soutenus par un secteur extractif dynamique.

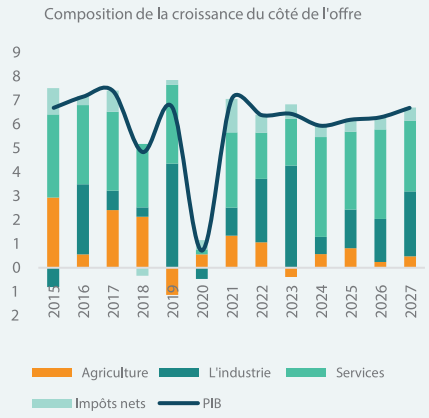

b. La consommation intérieure et les investissements privés et publics soutiendront la croissance du côté de la demande.

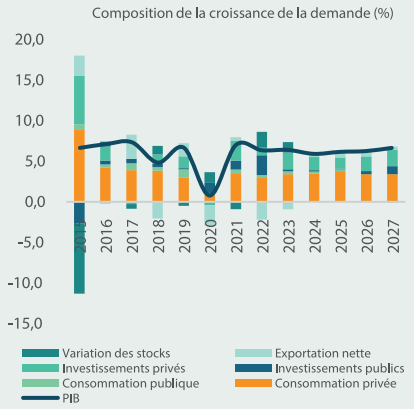

c. L'inflation devrait se situer dans la fourchette cible de la BCEAO à partir de 2025.

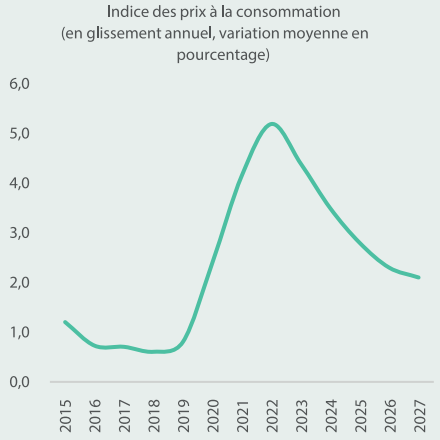

d. Le déficit de la balance courante devrait continuer à s'améliorer grâce au dynamisme des exportations.

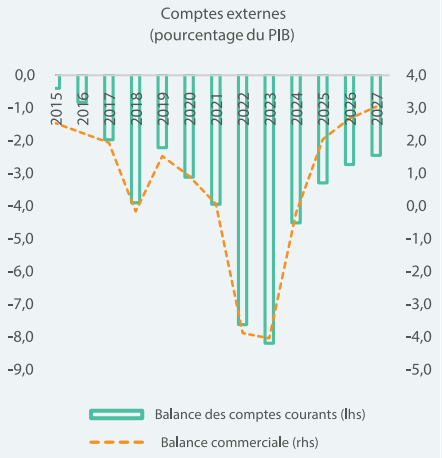

e. La mobilisation des recettes devrait se poursuivre, ce qui permettra de préserver les secteurs clés qui favorisent la croissance et d'améliorer le solde primaire....

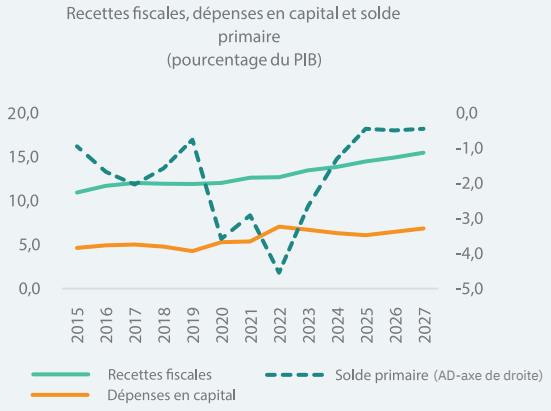

f. Soutenir la convergence vers l'objectif régional de 3 % à partir de 2025 et contenir le rythme de l'accroissement de la dette

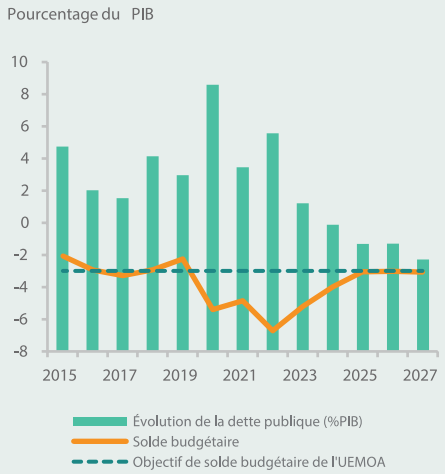

Source : Estimations des services de la Banque mondiale, BCEAO, Côte d'Ivoire, FMI.

Dans un contexte d'incertitudes croissantes, la Côte d'Ivoire doit croître autrement pour atteindre ses ambitions de transformation structurelle

24. **Faire face aux incertitudes économiques et climatiques mondiales et soutenir la croissance et l'emploi en Côte d'Ivoire requièrent de reconsidérer les principaux facteurs structurels de changement.** Bien que le pays ait connu une croissance économique remarquable, les investissements à forte intensité de capital ont été suivis de gains de productivité limités, et la croissance de la productivité des facteurs de production a même ralenti ces dernières années (fig. 1.9.a,c). La productivité relativement faible et baissière de l'important secteur agricole mérite une attention particulière. Par conséquent, l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté a été moins prononcé par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne : une croissance de 1 % s'est traduit par une diminution de la pauvreté de seulement 0,6 % contre 1,2 % pour la moyenne subsaharienne (figure 1.9.b). En dépit des améliorations, la prévalence de l'emploi vulnérable, qui représente autour de 70 % de l'emploi total, et des emplois informels souligne également la nécessité d'une meilleure adéquation avec le progrès économique du pays (Ministère de la protection sociale et de l'emploi, 2025; Banque Mondiale, 2025)[7]. En outre, le niveau de diversification et de sophistication de l'économie, encore éloigné de celui attendu pour son statut économique, accroît la vulnérabilité aux chocs externes (OEC, 2025)[8]. Une analyse de la qualité de la croissance réalisée par la Banque mondiale sur la Côte d'Ivoire indique que le doublement du revenu par habitant pour atteindre 4 500 dollars et la poursuite des progrès vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030-2035 exigent une augmentation substantielle de la productivité (fig 1.9.c).

25. **Pour dynamiser la transformation économique par une accélération de la productivité et progresser vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure au cours des prochaines années, un plan stratégique ciblé sur des priorités majeures est essentiel.** Afin de créer des emplois de manière durable et de qualité, il est impératif de privilégier l'expansion de la productivité, le capital humain et l'accroissement des investissements directs étrangers (IDE). Ces trois priorités se renforcent mutuellement. Premièrement, l'amélioration de la productivité dans tous les secteurs, y compris l'agriculture, contribuerait à une utilisation

7 https://www.economie-ivoirienne.ci/activites-sectorielles/emplois.html#:~:text=Sous%2Dutilisation%20de%20la%20main%2Dd'%C5%93uvre,li%C3%A9%20au%20temps%20de%20travail. et https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.ZS

8 https://oec.world/en/profile/country/civ}

plus efficace des ressources. Deuxièmement, attirer des investissements directs étrangers (IDE) stratégiques, au-delà des industries extractives, pourrait jouer un rôle précieux dans l'amélioration de la productivité grâce à l'introduction de nouvelles technologies et de nouvelles compétences. La Côte d'Ivoire devrait au moins doubler ses IDE non extractifs pour assurer un changement transformateur. Troisièmement, l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'infrastructure commerciale créerait un cadre plus favorable au développement des entreprises, qu'elles soient nationales ou internationales. Cela pourrait impliquer de rationaliser les processus et d'améliorer les infrastructures clés. Quatrièmement, des investissements stratégiques dans le capital humain par le biais de l'éducation, de la formation professionnelle et des soins de santé permettraient de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé capable de répondre à l'évolution de la demande économique.

Figure I.9. La Côte d'Ivoire doit connaître une croissance différente

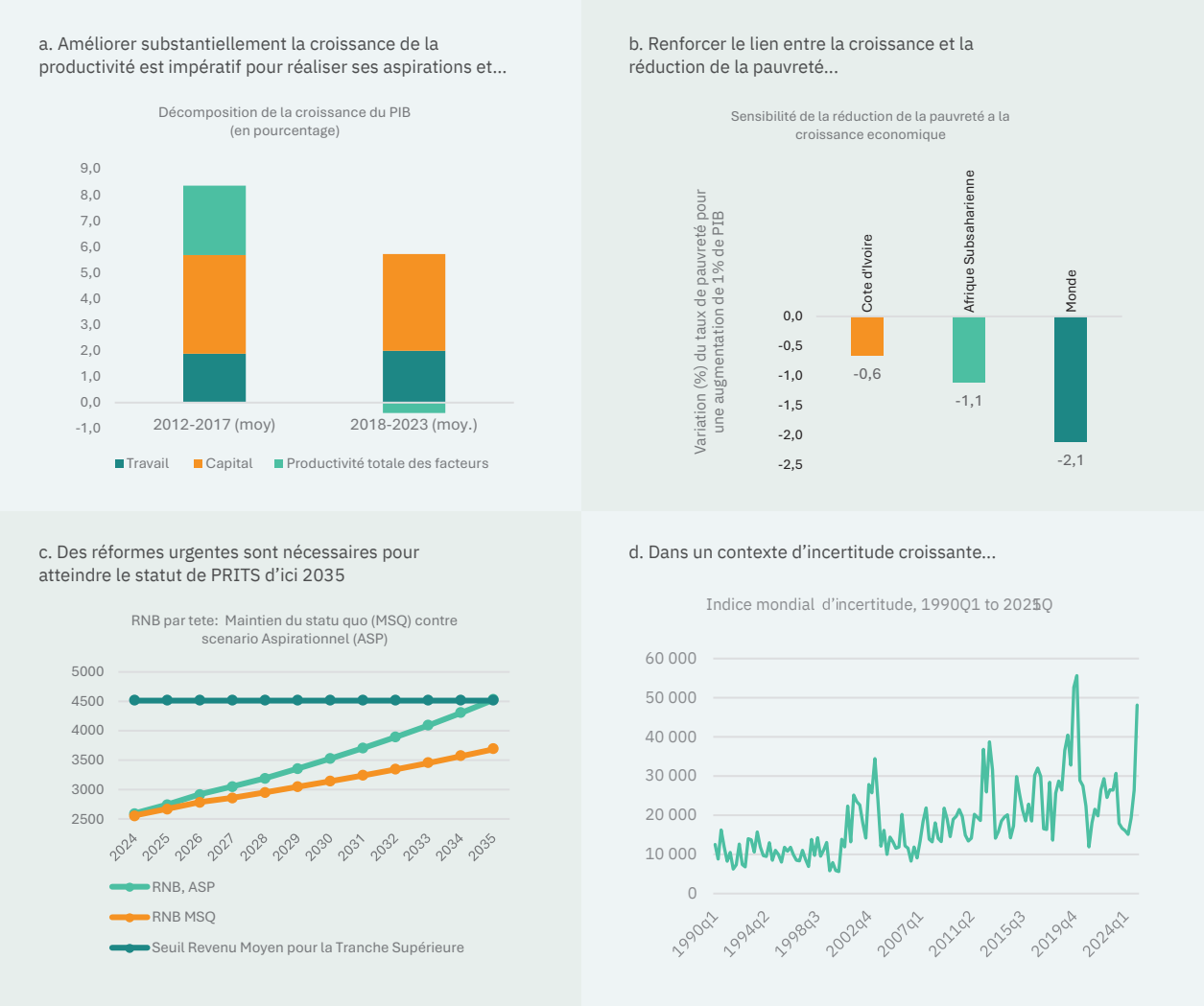

Source : Estimations des services de la Banque mondiale, GEP de la Banque mondiale, Ahir et al (2022).[9] Note : Statu quo : statu quo. Ce scénario suppose que le PIB et la productivité totale des facteurs (PTF) maintiendront leur rythme de croissance actuel. ASP **:** Scénario ambitieux**.** Dans ce scénario**,** la croissance du PIB est tirée par une augmentation de la productivité totale des facteurs (PTF) qui passe progressivement de -1 % à 1,8 %. L'indice mondial d'incertitude (WUI) est calculé en comptant le pourcentage du mot « incertain » (ou de sa variante) dans les rapports nationaux de l'Economist Intelligence Unit. L'IU est ensuite réajusté en multipliant par 1 000 000. Plus le chiffre est élevé, plus l'incertitude est grande, et vice versa. Par exemple, un indice de 200 correspond au mot incertitude représentant 0,02 % de tous les mots, ce qui, étant donné que les rapports de l'EIU comptent en moyenne environ 10 000 mots, signifie environ 2 mots par rapport.

9 Ahir, H, N Bloom et D Furceri (2022), « World Uncertainty Index », document de travail du NBER.

3. Le rôle important de la mobilisation des recettes intérieures dans le nouveau modèle de croissance de la Côte d'Ivoire

26. **La vision de la Côte d'Ivoire visant une croissance transformatrice, l'accès au statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2030, demande un cadre budgétaire solide pour impulser l'accélération de la productivité requise.** La mobilisation de ressources substantielles sera nécessaire pour maintenir le cap des investissements existants et entreprendre de nouveaux investissements cruciaux dans les infrastructures et le capital humain. Cependant, cet effort se déploie dans un contexte d'incertitude mondiale accrue. Les tensions commerciales, le revirement de politiques économiques mondiales de plus en plus fréquent, ainsi que la reconfiguration de l'aide et du financement internationaux, présentent des défis considérables (1.9.b). L'augmentation continue de la dette publique au cours de la dernière décennie, conjuguée à une hausse des coûts d'emprunt liée aux incertitudes croissantes, pourrait rapidement réduire l'espace budgétaire et potentiellement compromettre la mise en œuvre des plans de développement, aussi viables soient-ils. Dans ce contexte de dynamiques mondiales et d'ambitions nationales, le renforcement de la mobilisation des ressources domestiques apparaît comme un bouclier et un critère qui établira plus que jamais le profil de risque du pays et déterminera la qualité du financement aussi bien officiel et privé. Historiquement, la capacité de mobilisation des ressources fiscales et le développement économique et social sont étroitement liés.

27. **L'examen des données montre que la Côte d'Ivoire aurait nettement mieux porté sa transformation structurelle avec un niveau plus élevé de ressources publiques intérieures.** La Figure 1.10 souligne une corrélation étroite entre le stade de transformation économique du pays et sa capacité, encore en développement, à collecter des recettes fiscales adéquates. Malgré des progrès, les niveaux actuels ne correspondent pas entièrement aux ambitions de développement du pays. Des études, notamment celle de Keho (2016) et l'examen des dépenses publiques de la Banque mondiale, estiment que la croissance pourrait être nettement supérieure si le pays atteignait son potentiel fiscal de 22-24 % du PIB. Saisir ce potentiel est crucial face aux défis économiques croissants. Un système fiscal bien structuré peut également contribuer à réduire les inégalités, à condition de maintenir un équilibre favorable au développement d'un secteur privé florissant. Une charge fiscale équitablement répartie et des dépenses publiques efficaces sont essentielles pour la croissance de l'emploi et une croissance économique de qualité. Le renforcement du recouvrement des impôts est aussi lié à une amélioration de la qualité institutionnelle, de la gouvernance et de l'engagement citoyen envers l'État, comme le montrent les recherches d'Acemoglu (2010) et de Besley et Persson (2011, 2014). Ces facteurs sont d'une importance capitale pour la stabilité et le progrès dans un contexte mondial de plus en plus incertain. En somme, atteindre une croissance durable et inclusive en Côte d'Ivoire exigera de renforcer stratégiquement les efforts actuels de mobilisation des recettes intérieures et d'amélioration de la qualité des dépenses.

Figure I.10. Performances en matière de recettes fiscales et défis de la transformation économique en Côte d'Ivoire.

Source : Mfmod et Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale) et Forum économique mondial. Le marqueur rouge indique l'emplacement de la Côte d'Ivoire.

II. Côte d'Ivoire : quelle fiscalité pour la transformation économique ?

01. **La mobilisation des recettes intérieures est devenue de plus en plus importante pour le programme de politique de développement de la Côte d'Ivoire.** Au cours de la dernière décennie, les administrations douanières et fiscales ont déployé des efforts considérables pour recouvrer les recettes publiques à un rythme supérieur à la croissance nominale du PIB. Cependant, la mobilisation des recettes a été inférieure au minimum requis pour financer les fonctions gouvernementales de base et devrait être inférieure à l'objectif régional de 20 % du PIB d'ici à 2030 au rythme actuel, même en tenant compte de l'objectif ambitieux de la SRMT. Au rythme actuel de croissance du PIB, le pays devrait investir 9 % supplémentaires du PIB pour atteindre ses cibles de développement durable (ODD) d'ici à 2030 (Oxford Economics, 2024), [10]ce que le rythme actuel des recettes fiscales ne permet pas d'atteindre. Cela absorberait environ les deux tiers des recettes fiscales totales, ce qui laisserait une marge de manœuvre limitée pour d'autres dépenses publiques. La mobilisation des recettes intérieures est également cruciale pour favoriser une orientation macroéconomique stable, reconstruire les amortisseurs budgétaires et extérieur, et réduire le niveau de la dette.

02. **Une réforme fiscale bien conçue offre des perspectives prometteuses de croissance économique et de résilience.** Une capacité fiscale adéquate fournit une source de revenus prévisible et stable, permettant à l'État de financer des services publics essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et les infrastructures. Des études montrent que les pays dont les recettes fiscales sont supérieures à 15 % du PIB ont une meilleure fourniture de services publics de base plus efficace, et que la probabilité d'une croissance accélérée augmente lorsque les recettes fiscales dépassent 13 % du PIB (Gaspard et al., 2016 ; Choudhary et coll., 2024). Ces analyses suggèrent que si les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire avaient dépassé 15 % du PIB au cours de la dernière décennie, sa croissance économique cumulée et par tête auraient pu être respectivement supérieures de plus de 10 et 12 points de pourcentage. Des régimes fiscaux efficaces renforcent la légitimité de l'État et établissent la confiance entre l'État et les citoyens. Selon les estimations, la Côte d'Ivoire pourrait renforcer son développement humain durable en augmentant l'efficacité des investissements publics et privés de 0,5 point de pourcentage par an et atténuer les effets de l'incertitude mondiale si elle continue d'améliorer son indice de structure fiscale (Banque mondiale, 2025).[11] Ces avantages seraient encore amplifiés si le gouvernement restait rigoureux dans la mise en œuvre de ses réformes.

03. **L'avenir de la Côte d'Ivoire sera nettement plus prometteur si elle met en œuvre avec succès sa stratégie de recouvrement des recettes intérieures.** En identifiant résolument ses atouts, en s'attaquant aux contraintes qui subsistent et en adoptant les réformes nécessaires en matière de mobilisation des recettes intérieures, le pays serait bien placé pour parvenir à une croissance économique durable. Ce dossier spécial aborde succinctement ces questions cruciales et formule des recommandations sur les politiques à suivre.

---

10 Perspectives mondiales en matière d'infrastructures. https://outlook.gihub.org/#:~:text=Global%20Infrastructure%20Outlook%20allows%20you,countries%2C%205%20regions%20and%20the

11 Oppong, F. et Yohou, D. H (2025), Construire des infrastructures résilientes pour la croissance et le développement. *Revue des finances publiques du Bénin 2024*, *à paraître*, Banque mondiale, Washington DC.

1. La mobilisation des recettes intérieures s'est considérablement améliorée au cours de la décennie grâce à un meilleur recouvrement des impôts, mais la marge de progression pour atteindre les ambitions du pays demeure importante.

04. **En Côte d'Ivoire, le recouvrement des impôts a joué un rôle crucial dans l'augmentation des recettes publiques.** Les recettes fiscales représentent plus de 85 % des recettes totales de l'État. Au cours de la dernière décennie, les recettes publiques (y compris les dons) ont augmenté régulièrement, passant de 12,8 % du PIB en 2012 à 16,8 % du PIB en 2024, soit une augmentation de 4 points de pourcentage (figure 2.1.a). Les recettes fiscales ont contribué à 3,6 % du PIB à cette augmentation, loin devant les cotisations de sécurité sociale qui ont augmenté de 0,3 % du PIB. En revanche, les recettes non fiscales, hors cotisations de sécurité sociale et dons, ont été plus instables et plus faibles, autour de 0,5 % du PIB, les dons ayant considérablement diminué ces dernières années.

05. **La croissance des recettes fiscales s'est accélérée depuis la pandémie de COVID-19, le gouvernement ayant intensifié ses efforts de recouvrement des recettes et de réforme**. Le ratio impôts/PIB a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie, plus rapidement que dans les pays de comparaison, passant de 10,8 % en 2012 à environ 14 % en 2024. Dans un contexte de ralentissement mondial et dans les pays en développement, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire ont enregistré leur plus forte progression sur la période 2020-2024, à 2,5 % du PIB contre 1,5 % sur l'ensemble de la période 2011-2019 (Fig 2.1.b.c). Il s'agit de l'une des plus fortes augmentations au monde, et environ trois fois plus élevée que la moyenne des autres pays de l'UEMOA. La fiscalité intérieure a été à l'origine de plus de 80 % de la croissance des recettes fiscales au cours de la dernière décennie, avec des augmentations significatives depuis la pandémie (figure 2.1.d). Les recettes tirées de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 0,9 point de pourcentage (ppt) du PIB, l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques y contribuant respectivement de 0,5 et 0,4 ppt. Les recettes de TVA en Côte d'Ivoire ont augmenté de 1,3 % du PIB, soit plus rapidement que celles des autres pays de l'UEMOA (0,7 ppt), des EME (0,5 ppt) et des PFRD (0,6 ppt). En revanche, les recettes d'accise n'ont augmenté que de 0,1 point de pourcentage du PIB, ce qui est nettement inférieur aux moyennes des économies émergentes et en développement de l'UEMOA.

06. **La dépendance à l'égard des impôts de porte a diminué avec la transition fiscale en progrès**. La part des impôts de porte dans les recettes fiscales totales a diminué, passant d'environ 46 % à 37 % entre 2012 et 2024, tandis que celle des taxes sur les biens et services est restée relativement stable, passant de 24,5 % à 26 % (figure 2.1.d). Les accords internationaux, dont le tarif extérieur commun de la CEDEAO et l'accord de partenariat économique avec l'Union européenne, ont entraîné une réduction des recettes fiscales des impôts de porte en 2015 et accéléré la transition budgétaire de la Côte d'Ivoire.[12] Malgré cette baisse, les recettes de porte continuent de jouer un rôle plus important dans la génération de recettes (5,2 % du PIB en 2024) par rapport aux autres économies émergentes et en développement (2 % du PIB). Cette part encore importante des

12 OMC. 2016. Trade Policy Review : Annex 3 - Côte d'Ivoire. Disponible à l'adresse : https://www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/s362-03_e.pdf

recettes de porte rend la Côte d'Ivoire vulnérable aux chocs extérieurs, comme en témoigne la forte corrélation avec la croissance du PIB (graphique 2.2c). Le degré de similitude de la structure fiscale de la Côte d'Ivoire avec les systèmes fiscaux les plus avancés s'est amélioré, mais il reste relativement faible.

Figure II.1. Recettes fiscales de la Côte d'Ivoire

a. L'augmentation des recettes publiques reflète principalement la hausse des recettes fiscales.

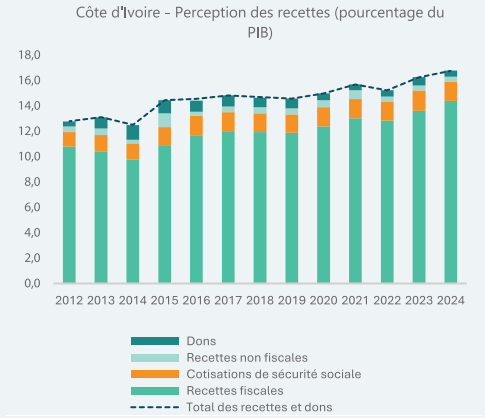

b. Les recettes fiscales ont augmenté plus rapidement que celles de leurs homologues au cours de la dernière décennie, dans le contexte d'une tendance mondiale à la baisse.

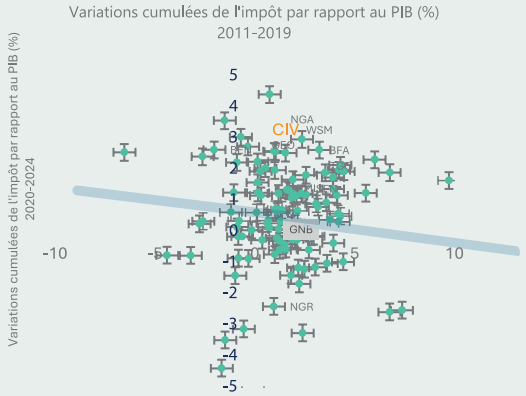

c. L'augmentation des recettes fiscales consécutive à la pandémie a dépassé les moyennes mondiales et régionales...

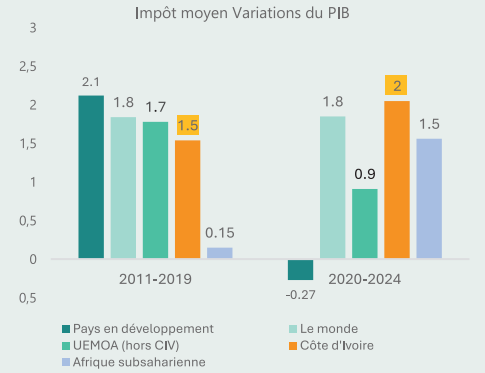

d. C'est la fiscalité indirecte qui contribue le plus aux recettes ; les impôts directs ont augmenté modestement

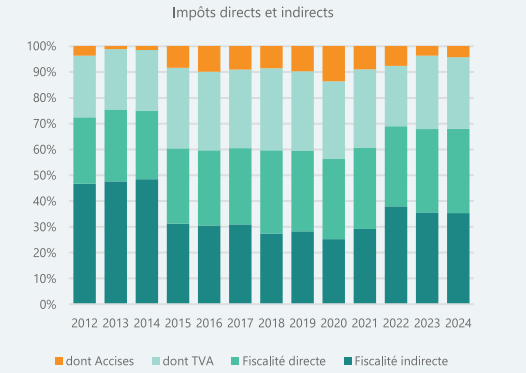

e. La TVA et les droits d'accises ont compensé la baisse des impôts de porte, la transition fiscale s'étant concrétisée depuis 2015.

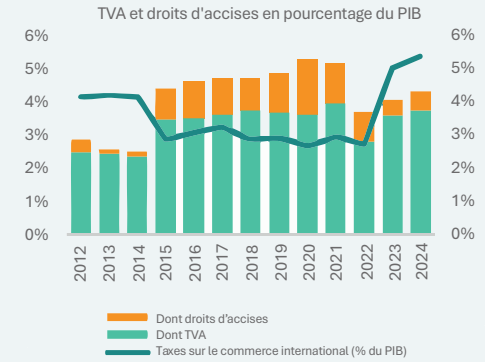

f. L'élan fiscal a été plus fort par rapport à la dynamique de la croissance du PIB nominal.

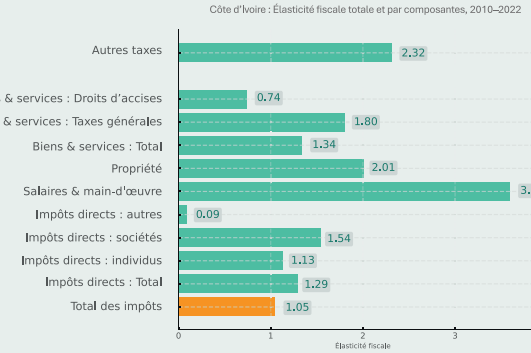

Source : Banque mondiale et FMI

07. **Au cours de la dernière décennie, le système fiscal de la Côte d'Ivoire est passé de l'un des systèmes les moins sensibles à la croissance économique à l'un des plus réactifs parmi les pays comparateurs de la région (figure 2.1.f).** L'élasticité de la fiscalité par rapport à la richesse nationale [13]est passée de 0,77 en 2000-2006, le deuxième niveau le plus bas derrière le Sénégal, à 1,4 entre 2014 et 2020, les recettes fiscales ayant augmenté plus rapidement que le PIB dans le contexte du rebond économique et de la forte croissance des années 2010. Ce dynamisme est resté stable malgré l'instabilité due à la pandémie et les tensions géopolitiques au cours de la période 2020-2023. Le dynamisme de la fiscalité à long terme s'est établi à 1,2 sur la période 2003-2023, dépassant les moyennes mondiales et subsahariennes. Une élasticité fiscale supérieure à 1 est souhaitable pour assurer la viabilité des finances publiques et fournir une source de revenus stable. Dans la plupart des marchés émergents et des pays à faible revenu (PFR), la dynamique des recettes à court terme a tendance à dépasser l'unité, car les recettes jouent davantage le rôle de stabilisateur de la production que dans les pays à revenu élevé (FMI, 2017). La plupart des composantes fiscales présentent des taux d'élasticité élevés, les taxes sur les biens et services s'élevant en moyenne à 1,65 et les taxes directes à 1,3 en moyenne.

Malgré ces améliorations, le niveau des recettes fiscales reste inférieur à celui des pays comparateurs

08. **Malgré les améliorations, les niveaux de recettes fiscales de la Côte d'Ivoire restent inférieurs à ceux des pays comparables.** L'amélioration récente du recouvrement des impôts et le dynamisme ont permis à la Côte d'Ivoire de se rapprocher de la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 14,6 % du PIB en 2022 (Banque mondiale, MFMOD, 2025). Cependant, avec un ratio impôts/PIB d'environ 14 %, il reste en deçà de l'objectif de 20 % de l'UEMOA et de la moyenne de 21,7 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (figure 2.2.a). Les recettes fiscales ne semblent pas refléter l'ampleur de la croissance économique vigoureuse, suggérant un écart par rapport aux attentes. Le PIB par habitant de la Côte d'Ivoire est le plus élevé de la région de l'UEMOA, mais ses revenus sont parmi les plus faibles, à la traîne de pays comme le Kenya (figure 2.1e).[14] Dans l'hypothèse d'une croissance régulière et continue, au rythme actuel des progrès, il faudra au moins une décennie à la Côte d'Ivoire pour atteindre l'objectif de 20 % de l'UEMOA.

09. **La plupart des composantes fiscales de la Côte d'Ivoire affichent des rendements comparativement faibles par rapport aux pairs, suggérant une marge d'augmentation des recettes fiscales (figure 2.2.b, c).** Malgré une croissance économique significative, les recettes fiscales indirectes se situent en dessous des niveaux attendus pour le niveau de PIB par habitant de la Côte d'Ivoire. La TVA a enregistré une progression plus rapide, atteignant 3,8 % du PIB en 2024, mais reste inférieure aux moyennes régionales et internationales telles que celles de l'UEMOA (5,7 %), de l'Afrique subsaharienne (4,1 %), des pays à faible revenu (5,1 %) et des économies émergentes (7 %) (figure 2.2d). Les recettes d'accise sont également jugées modestes. Parallèlement, la fiscalité directe s'est améliorée pour atteindre 4,1 % du PIB, se rapprochant de la moyenne régionale de 4,4 % en 2023-2024. Cependant, elle reste en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (5,9 % du PIB), soit environ 2,5 points de pourcentage de moins que des pays comparables comme le Ghana, le Kenya et le Sénégal, et deux fois moins que dans des pays aspirationnels tels que le Maroc, les performances de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de l'impôt sur les sociétés (IS) n'étant pas encore pleinement optimisées.

13 Le dynamisme fiscal est un indicateur qui mesure l'efficacité et la réactivité du recouvrement de l'impôt en réponse à la croissance. Si la dynamique fiscale est supérieure à un, cela signifie que la croissance des recettes fiscales est supérieure à la croissance du PIB. À l'inverse, un niveau d'élasticité fiscal inférieur à 1 signifie que les augmentations de la production économique ne sont pas converties en recettes supplémentaires proportionnelles

14 Les différences dans la manière dont le Sénégal comptabilise les dépenses fiscales au titre de la TVA doivent toutefois être prises en compte aux fins de la comparaison.

2. L'écart fiscal s'est réduit après la pandémie, mais reste persistant.

10. **Le niveau de collecte de la Côte d'Ivoire est inférieur à son potentiel estimé à 24 % du PIB, entraînant un écart fiscal plus important que celui observé chez les pays comparables.** Le potentiel fiscal représente le niveau maximal de recettes qu'un pays pourrait raisonnablement générer en fonction de ses caractéristiques structurelles, l'écart fiscal étant la différence avec les recettes effectivement perçues. Cette mesure reflète l'efficience du système fiscal par rapport à sa capacité maximale. La Revue des Finances Publiques (PFR) 2024 de la Banque mondiale estime un potentiel fiscal constant de 24 % du PIB pour la Côte d'Ivoire, ce qui se traduit par un écart de 10,1 % du PIB en 2024. Bien que cet écart ait été réduit par rapport au niveau de 12 % en 2019, il demeure le plus élevé de l'UEMOA (figure 2.3b). Une analyse plus détaillée de la CAPEC (2024) indique que l'écart fiscal n'a cessé de s'accroître au fil du temps, atteignant en moyenne près de 2 000 milliards de FCFA par an entre 2013 et 2022. La réduction de cet écart nécessiterait un travail conséquent sur les disparités sectorielles.

Figure II.2. Les performances fiscales de la Côte d'Ivoire restent inférieures à son niveau de revenu

a. Le ratio impôts/PIB reste inférieur au niveau de revenu du pays

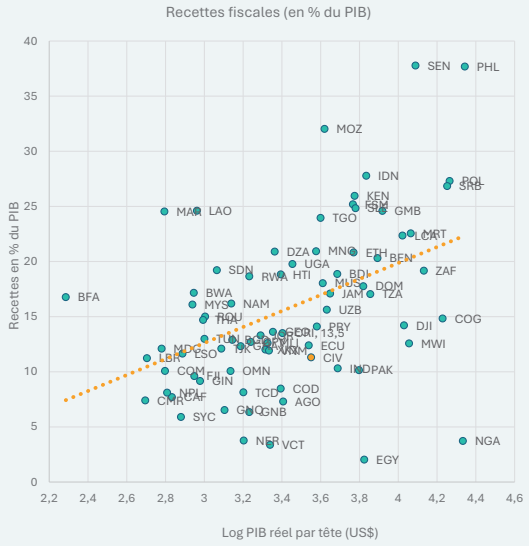

b. Tout en s'améliorant plus rapidement, l'impôt sur le revenu est resté inférieur à celui de ses pairs.

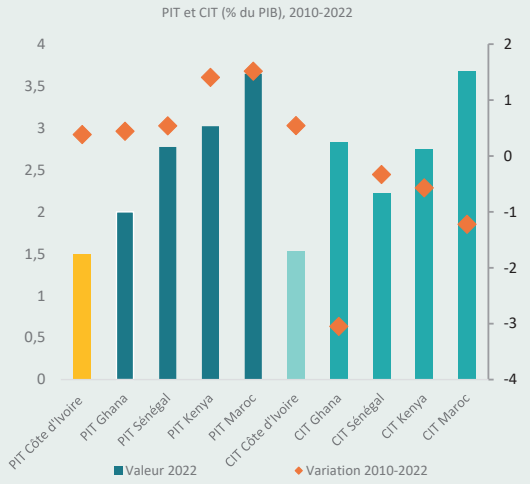

c. Tout en s'améliorant plus rapidement, les recettes de TVA sont restées inférieures à celles de leurs pairs.

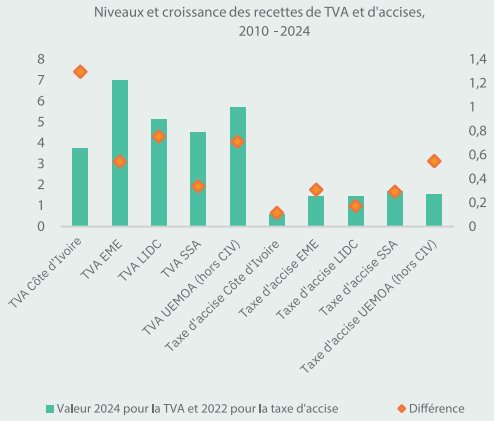

d. Les recettes de la taxe professionnelle restent vulnérables aux chocs extérieurs

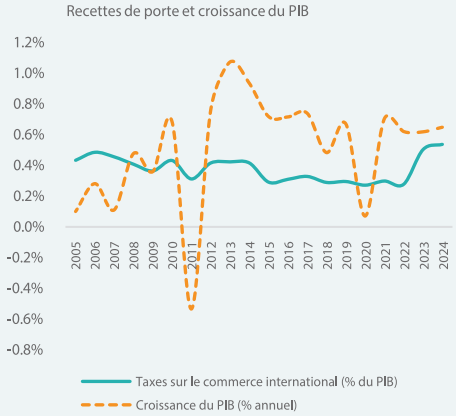

Sources : Base de données SFP du FMI et calculs des auteurs. PFR (PFR) : Pays à faible revenu.

11. **Les analyses microéconomiques par la CAPEC (2023a, b) révèlent des disparités dans l'effort fiscal entre les secteurs et les types d'impôts, ainsi que la présence de niches fiscales significatives (figure 2.3.c).** L'effort fiscal, mesuré en pourcentage de l'impôt potentiel perçu sur les bénéfices des sociétés, varie considérablement : 2 % dans l'agriculture, 63 % dans l'industrie et 80 % dans les services, ce qui se traduit par un écart fiscal allant de 98 % à 20 % par rapport à leurs niveaux réels respectifs. Pour les produits d'exportation, la pêche et la foresterie, l'effort fiscal est respectivement de 1 % et 51 %, tandis qu'il atteint 21 % et 86 % pour les produits pétroliers et l'énergie (eau, gaz, électricité). La performance notable du secteur des services s'explique par l'effort fiscal dans l'administration publique (65 %) et les télécommunications (94 %). En ce qui concerne la TVA, l'agriculture présente un effort fiscal de 62 %, les cultures vivrières et l'élevage de 45 %, et les produits d'exportation de 72 %, bien qu'un taux de fraude de 41 % y soit observé. Le secteur industriel bénéficie d'un effort fiscal global de 62 %, avec 26 % pour l'exploitation minière et 45 % pour l'agro-industrie. Les services affichent un effort fiscal de 57 %, les services de l'État étant à 10 %, tandis que les banques et institutions financières montrent un effort de 68 %. Les secteurs sous-imposés ou présentant des niches fiscales à identifier et exploiter sont l'agriculture d'exportation, les mines, le commerce, la construction et les télécommunications.

Figure II.3. Potentiel fiscal

a. Le potentiel estimé de recettes fiscales de la Côte d'Ivoire reste bien supérieur à son niveau réel de mobilisation fiscale, malgré les progrès récents.

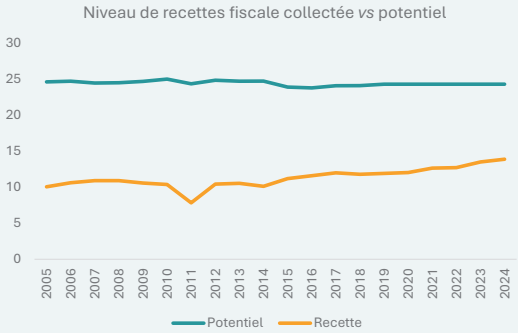

b. L'écart entre les recettes perçues est le plus important parmi les pays pairs

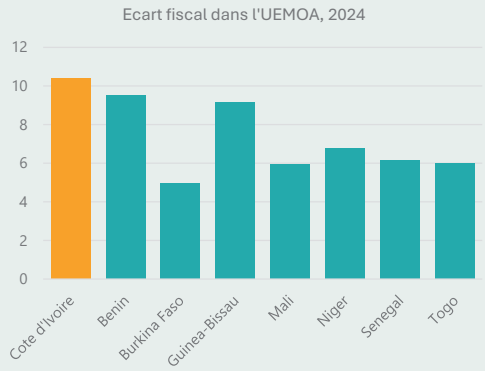

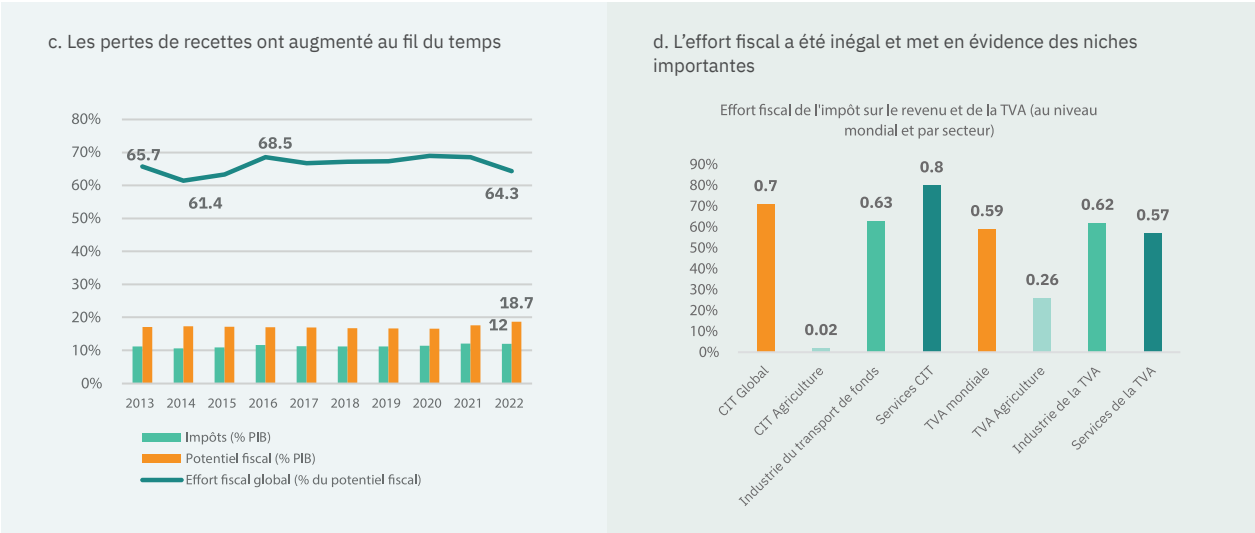

Source : Services de la Banque mondiale, CAPEC

12. **Plusieurs facteurs structurels contribuent aux écarts fiscaux importants observés dans les pays à faible revenu**. De manière générale, cette différence par rapport aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure peut s'expliquer par la prévalence et l'étendue du secteur informel, les incitations fiscales généreuses accordées aux entreprises, des enjeux de gouvernance, des goulots d'étranglement structurels, ainsi que des limites inhérentes à la politique et à l'administration fiscales (Moore, 2013 ; FMI, 2015 ; Baum et al., 2017a ; Drummond et al., 2012). En effet, bien que de nombreux systèmes fiscaux des pays en développement soient conformes aux normes mondiales, les décideurs continuent de faire face à des problèmes de perception des recettes qui persistent, et ce, malgré des taux d'imposition parfois élevés et des réformes fiscales entreprises (Junquera-Varela et al., 2017). Par ailleurs, des dimensions politiques, sociologiques et culturelles ont également joué un rôle déterminant (Besley et Persson, 2014).

13. **Bien qu'en recul, la persistance du secteur informel et les défis liés à la conformité continuent de limiter l'assiette fiscale et le recouvrement de l'impôt.** Les récentes réformes de l'administration fiscale, conjuguées à une transformation économique émergente, ont permis de réduire progressivement la taille du secteur informel de près de 10 points de pourcentage du PIB depuis les années 2000, pour atteindre environ 38 % en 2020. Ces progrès sont significatifs par rapport aux pairs structurels (dont la proportion varie de 12 à 30 %) (figure 2.4.a). Cependant, le secteur informel demeure prépondérant, employant plus de 80 % de la population active, et ne contribue pas encore pleinement aux recettes fiscales. Cela constitue un obstacle important à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la productivité de l'impôt sur le revenu des sociétés. Des réformes récentes ont introduit des régimes fiscaux spéciaux pour les microentreprises et le travail indépendant. Une évaluation de ces régimes serait opportune pour s'assurer qu'ils ciblent efficacement les sources de recettes fiscales sous-jacentes et qu'ils sont structurés de manière optimale. L'analyse montrant une réponse importante de la marge intensive en dessous du seuil du régime des micro-entreprises (200 millions de FCFA de chiffre d'affaires) suggère que les régimes actuels pourraient être revus pour maximiser les gains de recettes.

14. **Le nombre de dispositions et d'exonérations ne correspond pas au potentiel et aux capacités fiscales.** Le Code Général des Impôts (CGI), avec ses plus de 1100 articles et ses fréquents ajustements de taux et de structures, n'a pas nécessairement produit des résultats fiscaux supérieurs à ceux de pays dont les cadres sont moins volumineux[15].. À titre comparatif, le Sénégal et le Maroc, avec environ la moitié et le quart des dispositions ivoiriennes, affichent des ratios impôts/PIB de 19 % et 21,7 %, ce qui dépasse les 13,6 % enregistrés par la Côte d'Ivoire en 2024. La distribution des articles par type d'impôt, avec 360 pour les droits d'enregistrement, 338 pour les impôts directs et 104 pour les impôts indirects, ne reflète pas toujours le potentiel de recettes de

15 https://www.gouv.ci/doc/presse/1717173790Cote-dIvoire-SRMT-2024-2028.pdf

chaque catégorie. Cette configuration, associée aux modifications annuelles via les lois de finances, pourrait générer une certaine imprévisibilité pour les contribuables et influencer la conformité. Le système actuel, par sa complexité, semble moins adapté aux ressources et compétences fiscales limitées de la Côte d'Ivoire. Des structures de taux d'imposition élaborées et la multiplicité des exonérations tendent par ailleurs à réduire l'assiette fiscale. Le nombre d'exonérations, bien qu'en légère baisse sur les cinq dernières années avec une moyenne d'environ 380, reste significatif, les deux tiers provenant de conventions spécifiques avec l'État et du CGI.

15. **Il semble opportun de rationaliser les mécanismes d'incitation, compte tenu des indications que les entreprises seraient enclines à poursuivre leurs investissements même sans ces avantages.** Entre 2019 et 2025, les exonérations fiscales ont diminué, passant d'un taux estimé de 8,4 % à 6,7 %, traduisant l'impact positif des réformes (figure 2.4.b). Cependant, diverses dispositions légales (conventions gouvernementales, Code Général des Impôts, Code des Investissements, Code Minier, Code Pétrolier) persistent à accorder des avantages fiscaux aux entreprises (MFB, 2025). Les exonérations les plus importantes émanent des accords spécifiques (43 %), du Code Général des Impôts (18 %) et des codes sectoriels (mines 13 %, investissement 9 %, pétrole 7 %), et sont majoritairement orientées vers les secteurs de l'industrie et des services. Il pourrait être envisagé d'intégrer ces avantages dans un cadre fiscal commun. Une étude de la CAPEC de 2022 a indiqué que si les exonérations d'impôt sur les sociétés, la TVA et les crédits d'impôt influencent les décisions d'investissement des entreprises, celles-ci maintiendraient néanmoins leurs investissements en l'absence de ces incitations. Par ailleurs, il a été noté que les entreprises établies de longue date sont les principales bénéficiaires de ces exonérations.

3. La fiscalité indirecte offre des opportunités d'amélioration notables, notamment par une réduction des exemptions et des taux réduits, ainsi que par un renforcement de la conformité.

16. **La TVA a affiché l'écart le plus important, car les exonérations et les taux préférentiels érodent l'assiette fiscale et sapent la productivité.** Bien que le taux de TVA de 18 % de la Côte d'Ivoire se situe dans la directive de l'UEMOA de 15 à 20 % et soit comparable aux autres pays de l'UEMOA, les recettes de TVA de 3,7 % du PIB sont bien inférieures aux normes internationales et à ses recettes historiques.[16] Les recettes de TVA sont inférieures à leur potentiel de 7 % du PIB , soit un faible ratio d'efficacité C de 0,18, bien en deçà de la structure et des aspirations de pairs tels que le Kenya et le Maroc, malgré un taux de TVA similaire (Fig 2.5). La faible mobilisation de la TVA a été causée par des taux réduits (9% pour le lait, les pâtes, l'équipement solaire et le pétrole) et de nombreuses exemptions (par exemple, le secteur de la construction et les industries des oléagineux).

Figure II.4. Côte d'Ivoire-Obstacles structurels aux performances fiscales

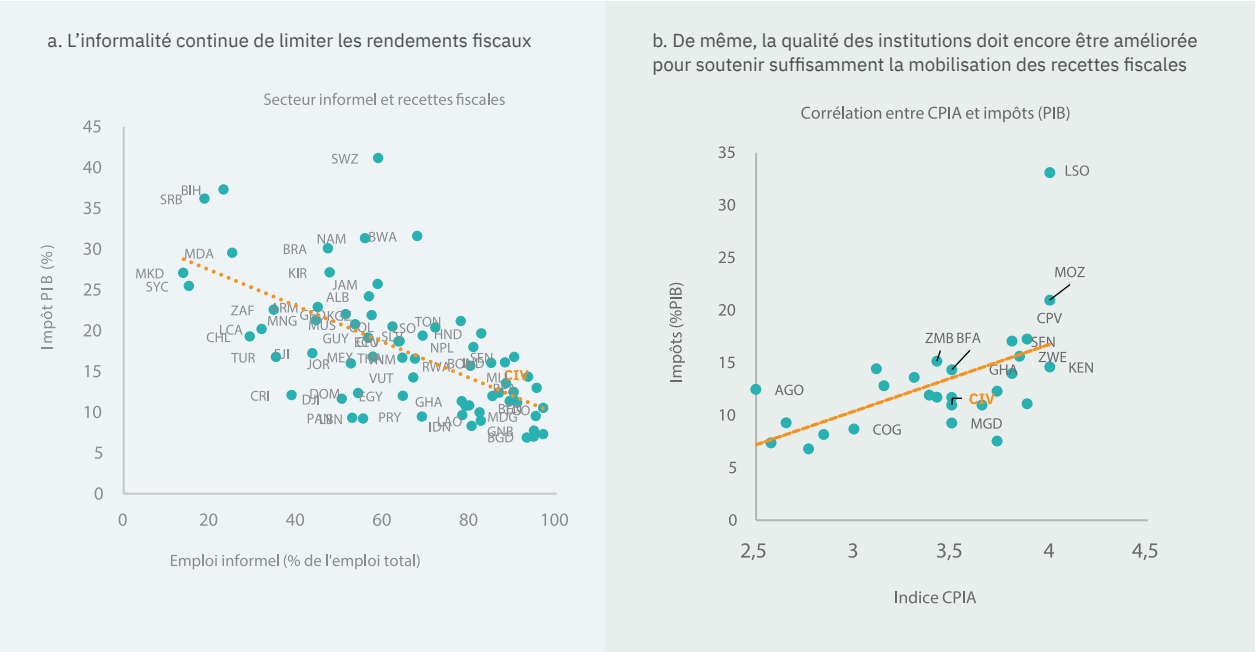

16 Les recettes de TVA auraient diminué depuis les années 1990 : Diagne, M., et Jensen, L. 2019. *Côte d'Ivoire : relever le défi de la mobilisation fiscale.* Banque mondiale : Washington, DC

c. Un grand nombre de dispositions du code général des impôts

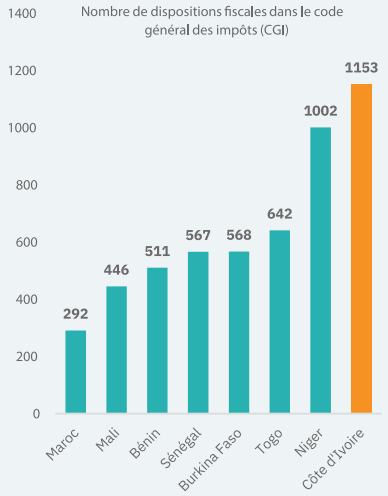

d. De plus, de multiples exonérations pèsent sur le rendement de la taxe

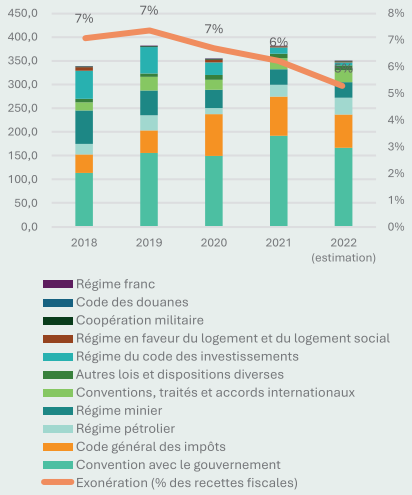

Source : Banque mondiale, République de Côte d'Ivoire.

17. **Bien que les dépenses fiscales aient diminué, à l'exclusion de la hausse de 2022, la proportion des exonérations de TVA dans les recettes fiscales a peu changé.** La structure des exonérations fiscales est restée la même. La plupart des dépenses fiscales concernent la TVA, qui représente 64 %, suivie des droits de douane à environ 18 %. La part des exonérations de TVA dans les recettes fiscales n'a diminué que d'un point de pourcentage depuis 2019, pour atteindre 4,2 % en 2024, hors année exceptionnelle de 2022 due au conflit entre l'Ukraine et la Russie. Au niveau sectoriel, l'industrie (42,4%), les services (22%) et la construction (19%) sont les principaux bénéficiaires.

18. **Les taux préférentiels et les exonérations de TVA créent des distorsions et coûtent cher à administrer.** La plupart des pays appliquent des taux réduits de TVA aux produits de première nécessité, mais des recherches récentes indiquent que ces mesures sont inefficaces (De la Feria et Walpole, 2020; Thomas, 2022). Ils peuvent être régressifs si les particuliers à revenu élevé consomment davantage de produits à taux réduit ou si le taux général de TVA augmente pour atteindre les objectifs de recettes. Des taux de TVA réduits et différenciés nuisent à l'efficacité de la TVA et imposent des charges administratives élevées. Une meilleure réponse politique consiste à assurer la progressivité du système fiscal et des prestations dans son ensemble, en indemnisant les ménages pauvres pour la perte de pouvoir d'achat induite par la TVA par des crédits d'impôt ciblés ou des paiements de prestations (David Phillips et al., 2018).

19. **Les recettes de droits d'accise de la Côte d'Ivoire n'atteignent pas encore pleinement leur potentiel, affichant des taux inférieurs à ceux observés pour des produits tels que l'alcool et le tabac.** Ces recettes se sont maintenues aux alentours de 1 % du PIB ou en deçà. Le régime d'accise ivoirien s'aligne sur les directives de l'UEMOA quant au nombre de taxes. Toutefois, bien que les taux d'imposition du tabac aient progressivement augmenté, passant de 40% en 2022 à 49% en 2024 au cours de la dernière décennie, ils sont restés inférieurs au seuil minimum de 50% fixé par l'UEMOA ainsi qu'au taux spécifique minimum de 0,40 dollar US par paquet imposé par la CEDEAO. Selon l'Annexe fiscale 2025, ils devraient toutefois atteindre 70% en 2025. Cette progression graduelle reflète une décision prudente des autorités visant à décourager la contrebande et la contrefaçon, tout en préservant la compétitivité des produits du tabac. En ce qui concerne l'alcool, le taux *ad valorem* de 49 % en 2024 est conforme aux directives, mais il est à noter que la majorité des pays excèdent ce minimum, suggérant que les taux pourraient être revus. La pratique de nombreux pays de la CEDEAO d'appliquer des taxes spécifiques, sans qu'il y ait d'obligation directive, met en évidence la pertinence d'une modernisation des directives sur la taxation de l'alcool. Cette modernisation devrait envisager l'intégration de taxes spécifiques, des taux minimums plus élevés et une cohérence avec les avancées de la fiscalité du tabac. Par ailleurs, il serait opportun d'assurer l'uniformité des taux d'accise à l'échelle du système fiscal pour éviter toute fragmentation.

Figure II.5. Les écarts s'expliquent par une baisse de la productivité de la TVA et de l'impôt sur le revenu

a. Tous les impôts présentent des écarts importants, la TVA affichant les écarts les plus élevés.

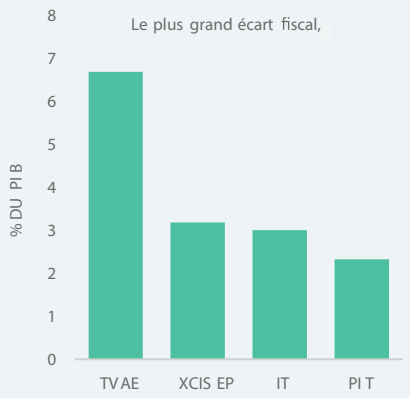

b. En raison d'importantes exonérations...

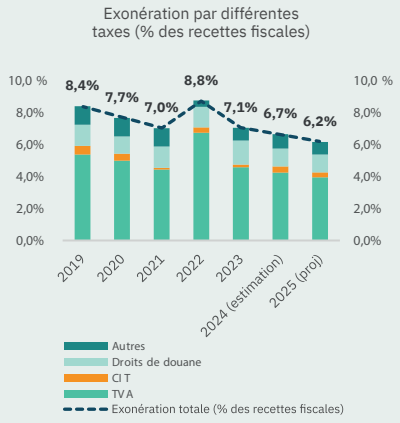

c. ...freinent encore l'efficacité de la TVA par rapport à leurs homologues

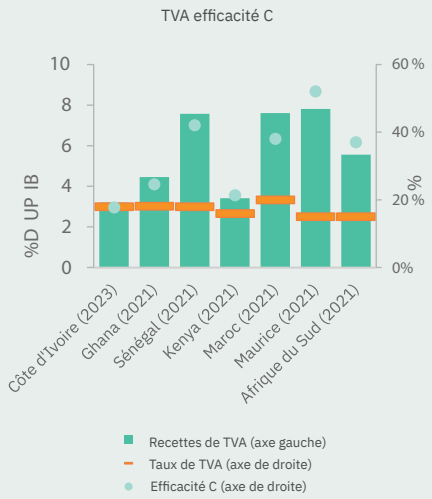

d. La productivité du CIT est inférieure à celle de ses pairs

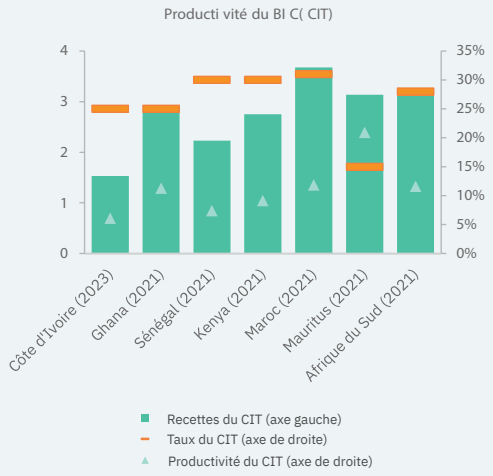

Source: Estimations des auteurs, Rapport de fin d'exécution de l'exercice 23, ministère des Finances et du Budget

4. La fiscalité directe offre le plus grand potentiel d'amélioration

20. **La fiscalité directe représente un potentiel significatif en lien avec la transformation de l'économie ivoirienne.** Bien que le taux nominal de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en Côte d'Ivoire soit comparable à celui des pays pairs, son système d'impôt cédulaire – qui applique des taux différents selon le type de revenu – contrevient aux directives de l'UEMOA, tend à décourager la formalisation et limite la progressivité. La multiplicité des taux et des incitations fiscales affaiblit les recettes, entraînant une productivité de l'IS inférieure à celle de pays comparables et ambitieux (figure 2.5.d). À titre d'exemple, le Ghana, avec un taux nominal d'IS similaire, affiche une productivité de 12 %, contre 6 % pour la Côte d'Ivoire. Des pays ambitieux tels que le Maroc et l'Afrique du Sud présentent également une productivité de 12 %. Cela indique un potentiel de recettes inexploité en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés, avec un écart fiscal estimé à 2,3 % du PIB additionnels, ce qui pourrait potentiellement porter les recettes de l'IS à 6,5 % du PIB. Le régime fiscal simplifié pour les entrepreneurs vise à lutter contre l'informalité, bien que les taux d'IS ivoiriens de 5 % et 6 % soient plus élevés que ceux de certains pairs (2 % au Togo, 3 % au Rwanda, 4-8 % au Sénégal). De nombreux pays ont adopté un régime simplifié d'impôt sur les sociétés, appliquant un taux uniforme à l'ensemble des revenus des entreprises, avec un taux progressif pour les revenus des entreprises individuelles.

Table II1. Taux d'imposition des entreprises en Côte d'Ivoire

Régime de l'impôt sur les sociétés (bénéfices commerciaux)	Chiffre d'affaires annuel CFA	Obligations fiscales|montant des impôts à acquitter|montant des droits exigibles|taxes exigibles|impôt à payer
Régime réel	500 m et +	• 25 % (30 % du secteur des télécommunications et des technologies de l'information) • Taxe minimum 0,5 % du chiffre d'affaires
Régime simplifié	200 à 500 m	• 6 % du chiffre d'affaires (4 % si les comptes sont certifiés par un comptable)
Régime des microentreprises	50 à 200	• 5% du chiffre d'affaires annuel (exonéré de TVA et de droits de brevet)
Régime de l'entreprenant	< 50 m	

Régime de l'impôt sur les sociétés (Bénéfices non commerciaux)	Chiffre d'affaires annuel CFA	Obligations fiscales|montant des impôts à acquitter|montant des droits exigibles|taxes exigibles|impôt à payer
Régime réel	500 m et +	- 25 % (50 % pour les notaires) - Impôt minimum de 5 % du revenu brut imposable

Source : Côte d'Ivoire - Revue des dépenses publiques, Banque mondiale

21. **Le taux d'imposition effectif est plus élevé sur les bénéfices des sociétés que sur les personnes physiques percevant les mêmes bénéfices, ce qui nuit à la neutralité et à l'équité de la politique fiscale**.[17] Alors que les entreprises et les personnes physiques non constituées en société sont soumises à un impôt sur le revenu identique de 25 % dans le cadre des régimes réel et simplifié, l'imposition additionnelle de 15 % sur les dividendes (IRCM) pour l'actionnaire de société porte son taux effectif à 36,35 %, contre 25 % pour les personnes physiques[18]. Cette situation pourrait modérer les incitations à la formalisation. Les pratiques régionales montrent que des pays comparables optent pour des régimes distincts d'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, avec un taux souvent plus bas pour les entreprises afin d'encourager leur structuration formelle. Il est généralement admis que les sociétés par actions sont plus simples à administrer et à contrôler pour les autorités fiscales et tendent à présenter des niveaux de conformité supérieurs à ceux des entreprises individuelles non constituées en société (LeDuc, Brun et Laporte, 2020).

22. **L'impôt foncier en Côte d'Ivoire est confronté à plusieurs défis majeurs qui limitent sa contribution aux recettes fiscales.** Bien que la construction ait augmenté de 20 % par an depuis 2012, sa contribution aux recettes fiscales a été minime. Selon le rapport d'assistance technique du FMI de mars 2024 sur la fiscalité foncière, les recettes de l'impôt foncier au sens strict (0,26 % du PIB) sont loin de son potentiel de 1,4 % du PIB. Le faible niveau des recettes de l'impôt foncier est particulièrement prononcé pour les bâtiments résidentiels en raison de divers obstacles, notamment la complexité des droits de propriété foncière, les difficultés d'enregistrement et de gestion de l'information, les coûts de gestion élevés, l'insuffisance de ressources administratives qualifiées, le manque d'implication des autorités locales. En outre, le faible rendement de l'impôt foncier est également largement imputable à des obstacles sociopolitiques, tels que le rejet du principe même de l'impôt foncier par diverses catégories de la population, qui le jugent injuste (Banque mondiale, 2019).

23. **Le gouvernement a remanié le système d'imposition du revenu des personnes physiques en 2023 afin d'améliorer le recouvrement et l'équité des recettes, mais il est trop tôt pour que la réforme porte ses fruits.** Selon la PFR de l'exercice 2023, la structure économique de la CIV permettrait d'obtenir 3 points de pourcentage supplémentaires du PIB à partir de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cependant, la performance de l'IRP a été limitée par plusieurs obstacles structurels, notamment la complexité d'un impôt régressif sur les salaires. Les salariés sont soumis à trois impôts différents, tandis que les employeurs en subissent quatre, avec des règles et des exonérations variables qui compliquent le calcul de l'impôt. En raison des seuils peu élevés, même les personnes à faibles revenus étaient assujetties à l'impôt sur les salaires (IS). L'imposition des ménages au titre de l'impôt général sur le revenu des personnes physiques (IGR) a accentué les inégalités entre les sexes, car l'assujettissement à l'impôt dépendait de la situation matrimoniale.[19] En outre, l'exonération des allocations familiales, les déductions personnelles et le quotient familial étaient régressifs et profitaient de manière disproportionnée aux familles les plus aisées. La réforme a consisté à simplifier le système, à réduire le nombre de barèmes de l'impôt sur les salaires en un seul et à appliquer un barème progressif.

24. **L'imposition du capital doit également être simplifiée pour stimuler la croissance.** Les revenus du capital, autres que les bénéfices, sont imposés selon leur nature : IRVM, IRC et IRF. Une simplification de la pluralité des taux et des exonérations pourrait optimiser la transparence du système. En outre, le traitement préférentiel des titres d'État et des titres cotés à la Bourse régionale crée un effet d'éviction défavorable au secteur privé. Elle accroît le coût d'accès au capital pour les entreprises, car le rendement exigé par les investisseurs est ajusté pour égaliser le rendement après impôt de tous les titres sur le marché. Le secteur privé et les sociétés non cotées en bourse sont donc confrontés à une augmentation du coût du capital et à un accès limité au crédit.

25. **Une solide base de données des contribuables est nécessaire pour améliorer l'observation des obligations fiscales.** Il existe un écart entre le nombre d'entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS) et à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et le nombre d'entreprises qui paient ces impôts. Le nombre de contribuables BIC a fortement diminué, passant de 41 025 en 2019 à 12 450 en 2021 en raison de la mise à jour du registre de la Direction générale des impôts. Le nombre d'entreprises assujetties et acquittant la TVA a augmenté jusqu'en

---

17 LeDuc, S., Brun, J.F. et Laporte, B. 2020. *Fiscalité des entreprises et des personnes physiques.* p.41. FMI : Washington DC

18 Banque mondiale (2023) Revue des finances publiques de la Côte d'Ivoire Odyssée dans l'espace (budgétaire) Gravir l'échelle des pays à revenus intermédiaires par temps d'incertitude ». Page 27, Paragraphe 2.

19 Coelho, M., Davis, A., Klemm, A., et Buirtron, C.O. 2022. *Gendered Taxes : the interaction of tax policy with gender equality.* Document de travail du FMI 22/26.

2020 mais a baissé en 2021 en raison de la loi 2020-972 qui a relevé le seuil d'obligation de TVA de 5 millions de FCFA à 200 millions. Il faut redoubler d'efforts pour accroître l'efficacité des contribuables en créant une solide base de données contenant des informations complètes sur les contribuables. Les pays disposant de données pertinentes sur les contribuables parviennent à élargir leur assiette fiscale (Kleven et al., 2011).

26. **La transition des entreprises du secteur informel vers le formel a progressé à un rythme mesuré, ce qui a pour effet de limiter l'expansion de l'assiette fiscale et de freiner le développement des entreprises formelles.** La pluralité des régimes fiscaux (régime réel, régime simplifié, micro-entreprise, entreprenant) et la taxation distincte des bénéfices non commerciaux ajoutent à la complexité et peuvent créer des opportunités d'évasion et d'évitement fiscal. La structure actuelle du régime fiscal synthétique pourrait décourager la croissance et générer des distorsions. Les augmentations progressives des obligations entre le statut entreprenant et de micro-entreprise (passant de 5 % à 7 % pour les ventes entre 50 millions et 200 millions de FCFA) peuvent inciter à rester sous le seuil des 50 millions de FCFA. Le passage du statut de micro-entreprise à celui d'entreprise ordinaire pourrait décourager certaines entreprises à forte marge bénéficiaire de transiter vers le régime simplifié. Les taux d'imposition actuels des petites entreprises sont élevés par rapport à d'autres pays, avec une taxe minimale sur le chiffre d'affaires de 5 % (7 % pour les ventes entre 50 millions et 200 millions de FCFA), ce qui est supérieur à ceux du Rwanda (3 %), du Togo (2 %) et du Sénégal (5 % pour les prestataires de services, 2 % pour les producteurs et détaillants).

Table II-2. Taux d'imposition du régime synthétique en Côte d'Ivoire et dans les pays pairs africains

Pays	Taux d'imposition
Côte d'Ivoire	5 ou 7% (selon le chiffre d'affaires)
Bénin	5%
Rwanda	3%
Sénégal	4 à 8 % (impôt progressif)
Togo	2%

Source **:** Côte d'Ivoire - Revue des finances publiques, Banque mondiale

27. **Le cadre des prix de transfert et de la fiscalité du secteur extractif a besoin de modernisation pour améliorer la mobilisation des recettes fiscales.** L'examen des pratiques de prix de transfert en Côte d'Ivoire met en évidence des éléments qui limitent l'efficience fiscale. Le défaut de bases de données comparables (telles qu'Orbis ou Amadeus) restreint la capacité de l'administration à valider les prix déclarés par les groupes multinationaux. Malgré la création d'une brigade dédiée, la formation des agents fiscaux nécessite d'être approfondie pour appréhender pleinement la complexité de ce sujet. Le cadre législatif, et notamment l'article 38 du CGI, est perçu comme obsolète et potentiellement inadapté aux évolutions contemporaines, y compris le secteur numérique. L'absence d'accords préalables en matière de prix (APP) peut engendrer une incertitude fiscale tant pour les entreprises que pour les finances publiques. Par ailleurs, l'expansion de la production minière et la découverte de nouveaux sites pétroliers accroissent les enjeux de conformité fiscale, les entreprises pouvant être tentées de sous-déclarer les volumes extraits. La nature fluctuante des prix des matières premières rend les recettes fiscales imprévisibles, ce qui complique l'élaboration des budgets et peut menacer l'équilibre des finances publiques. Un groupe de veille stratégique incluant les services des impôts et des hydrocarbures, bien formé et dédié, est nécessaire pour renforcer le pouvoir de négociation de l'Etat. Au cours des deux dernières années, la Banque mondiale a soutenu le renforcement des ressources humaines et des outils de modélisation de la DGI, de la PETROCI et des services intervenant dans les prix de transfert et la fiscalité des hydrocarbures. Un suivi attentif sera pertinent pour assurer la mise en œuvre complète des recommandations.

Figure II.6. Les obstacles structurels à un meilleur recouvrement de l'impôt

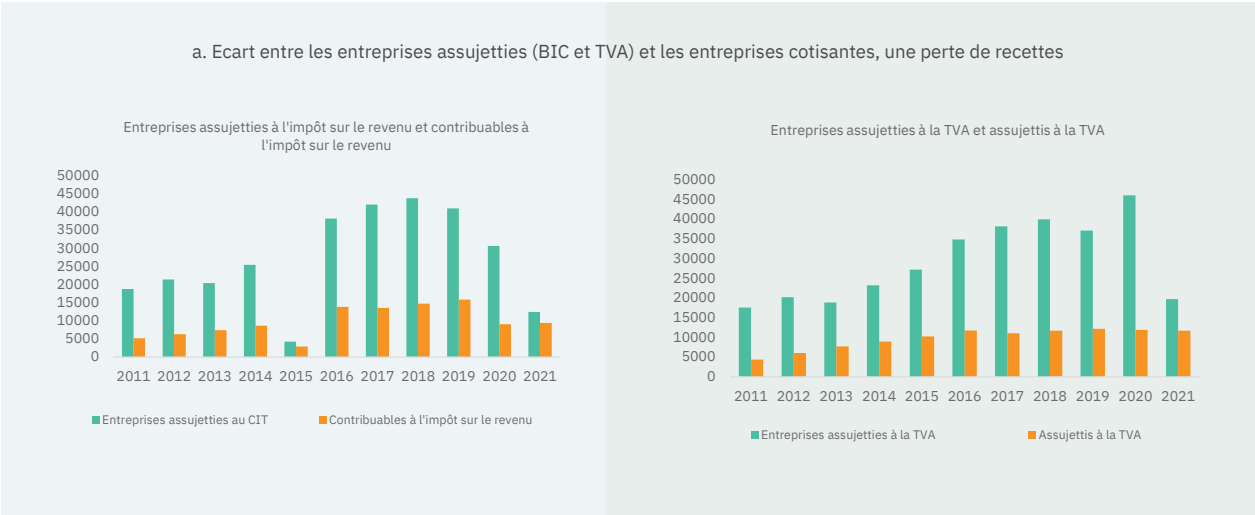

Source : CAPEC(2023a, b)[20]

20 CAPEC (2023a). Etude de la problématique de réduction du taux normal de la TVA en Côte d'Ivoire. CAPEC (2023b). Etude de la problématique du changement du taux de l'impôt BIC en Côte d'Ivoire.

5. L'administration de la fiscalité a fait des progrès considérables, mais des marges d'amélioration et d'efficacité demeurent.

28. **L'évaluation TADAT réalisée par le FMI en décembre 2021[21] a mis en évidence des progrès significatifs dans l'administration fiscale et identifié des domaines à améliorer.** Les progrès réalisés depuis l'évaluation TADAT de 2015 comprennent l'élaboration d'un plan d'amélioration de la conformité fiscale assorti d'une stratégie de communication, le déploiement d'un système intégré de déclaration de revenus en ligne et de plateformes de paiement électronique, un meilleur contrôle des arriérés d'impôts, l'utilisation de systèmes de retenue à la source et la modernisation des procédures de règlement des différends. Les domaines à améliorer comprennent la mise en œuvre d'un plan stratégique de réformes à moyen et long terme, le renforcement des mécanismes de contrôle interne et d'audit externe, l'amélioration de la transparence, l'utilisation de sources de données externes et le renforcement des systèmes de contrôle fiscal, ainsi que la comptabilisation des recettes fiscales en l'absence d'interconnexion avec le Trésor. L'administration fiscale a depuis lors fait l'objet d'une réorganisation, notamment en intégrant un modèle d'analyse mathématique des risques dans les services d'enquête et de recouvrement, qui base désormais 80 % des contrôles.

29. **Les réformes actuelles de l'administration des recettes ont principalement mis à profit la numérisation des processus fiscaux et douaniers pour renforcer la capacité de mobilisation fiscale.** L'administration fiscale est en train de mettre en œuvre des réformes structurelles, accompagnées de changements organisationnels, afin d'accroître cette capacité. La numérisation de l'administration fiscale, qui vise à simplifier les processus, à réduire le coût de la conformité fiscale et à améliorer le suivi des contribuables, a eu des effets positifs sur la mobilisation des recettes. Il est essentiel de poursuivre cette modernisation et ces réformes politiques pour que les recettes puissent atteindre leur plein potentiel.

30. **Un mécanisme systématique de croisement des données avec des bases externes et des audits aurait permis de capitaliser sur les améliorations en matière d'intégrité des données et d'élargissement de l'assiette fiscale.** Le nouveau système informatique, mis en œuvre en 2020, permet à la Direction Générale des Impôts (DGI) de collecter des données fiables en temps réel. De nouveaux identifiants fiscaux de contribuables ont été émis et la plupart des entreprises existantes se sont réenregistrées, ce qui aurait constitué une étape cruciale pour harmoniser les informations des contribuables entre les différents services de recouvrement de recettes. De novembre 2021 à avril 2022, un recensement a permis d'identifier 53 081 contribuables potentiels grâce à des enquêtes de terrain et au croisement avec des bases de données tierces, impliquant 18 structures telles que le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), les entreprises de services publics, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Des efforts constants pour systématiser et approfondir ces premières démarches permettraient d'accélérer davantage l'expansion de l'assiette fiscale.

21 Ramarozatovo, A., Diop, S., Sonou, A. et al. 2021. *Côte d'Ivoire : TADAT Performance Review Report.* FMI : Washington

31. **Des processus efficaces de gestion des risques sont mis en œuvre dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel et ont besoin d'amélioration.** La DGI a mis en place des pratiques de collecte de renseignements et de recherche pour identifier les risques de non-conformité, mais n'a pas encore estimé la perte de recettes fiscales liée au profilage des contribuables dans le cadre du régime réel. Un plan d'action pour atténuer les risques d'évasion fiscale est en place, mais il ne couvre pas toutes les obligations des contribuables. Les conditions préalables à la gestion des risques liés au capital humain et opérationnel sont établies, mais leur mise en œuvre reste à accomplir.

32. **L'administration fiscale a pris des mesures pour améliorer la responsabilité et la transparence, notamment en adoptant une charte éthique et en établissant des rapports financiers et opérationnels annuels.** Cependant, les états financiers ne sont pas systématiquement audités parun organisme indépendant. La DGI ne réalise pas d'enquêtes pour mesurer et suivre la confiance du public.

33. **La DGI excelle dans la communication visant à promouvoir le respect des obligations fiscales, mais a besoin d'améliorer les déclarations préremplies et l'évaluation régulière des opinions des contribuables**. Elle propose un large éventail d'informations régulièrement mises à jour provenant de diverses sources. Un centre d'appels dédié à la clientèle garantit des normes élevées de prestation de services. Des initiatives visant à réduire les coûts de conformité imposés par les contribuables ont été mises en œuvre, mais les déclarations préremplies ne sont pas encore disponibles. Les contribuables participent à la conception de nouvelles procédures, mais il n'existe pas d'évaluations régulières de leurs opinions.

34. **Les taux moyens de dépôt dans les délais sont proches des normes internationales.** Cela est dû à une large gamme de services en ligne (déclaration, paiement et information) et à des rappels automatiques pour les contribuables qui n'ont pas rempli de déclarations. La numérisation a amélioré les délais de paiement des impôts, les déclarations électroniques étant obligatoires à partir de 2020 pour le régime réel. Les paiements électroniques représentent 90 % de la valeur des gros contribuables et plus de la moitié de tous les paiements. En janvier 2022, la DGI a lancé un système automatisé de remboursement de la TVA afin d'améliorer les déclarations en temps opportun, de réduire la fraude et de soutenir la formalisation. Le système empêche les déductions de TVA sur les factures de fournisseurs inconnus, effectue des vérifications ex ante sur les déclarations d'importation et permet la création de comptes de TVA électroniques pour les fournisseurs. Une mise en œuvre réussie a conduit à une extension de ce système au cordon douanier en 2024. Cependant, le paiement de la TVA dans les délais est faible et doit être renforcé.

35. **Il est encore possible d'améliorer l'exactitude des informations déclarées**. Bien que les contrôles fiscaux soient adaptés aux risques de chaque segment de contribuables, l'impact des contrôles sur les niveaux de conformité n'est pas évalué. Les recoupements à grande échelle pour identifier les inexactitudes dans les déclarations se limitent aux échanges entre l'administration fiscale et l'administration douanière. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour surveiller les déclarations de TVA risquées, inciter les contribuables à produire des déclarations exactes et surveiller les écarts en matière de conformité fiscale au niveau macroéconomique. Le renforcement des capacités d'audit reste crucial pour réduire la fraude et améliorer la conformité.

Renforcer le tandem efficacité publique et transformation économique : la SRMT, levier d'une action cohérente

36. **L'objectif primordial de la Côte d'Ivoire aujourd'hui est de franchir une nouvelle étape dans son développement économique, tout en préservant la stabilité macroéconomique et en optimisant ses ressources dans un environnement mondial de plus en plus incertain.** Depuis 2012, la Côte d'Ivoire s'est distinguée par une croissance économique notable et une stabilité macroéconomique exemplaire. Cependant, la position de haute considération qu'elle occupe désormais s'accompagne d'exigences, dont la création d'un espace budgétaire suffisant en ligne avec ses engagements régionaux et ses aspirations de développement. Dans cette optique, la finalisation de la Stratégie de mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) en mai 2024 représente une étape décisive pour adresser les défis structurels liés à la mobilisation et à l'efficience des recettes de manière plus efficace.

37. **La SRMT répond à ces exigences et vise à soutenir une croissance forte et inclusive durable à long terme ainsi que la transformation économique par le biais d'un meilleur système fiscal et d'une plus grande culture de civisme fiscal[22].** Elle fournit une feuille de route des réformes de politiques et d'administration fiscales pour atteindre l'objectif de recettes fiscales de l'UEMOA de 20% du PIB à moyen terme (voir l'encadré). La politique fiscale vise à simplifier le système fiscal en révisant le code général des impôts, en améliorant les procédures opérationnelles, en mettant à jour les lignes directrices et les manuels, en rationalisant les exonérations de TVA et les dépenses fiscales, et en introduisant la taxation du carbone et du commerce électronique utilisée par les différentes agences de recouvrement des impôts. Le volet relatif à l'administration fiscale vise à renforcer la confiance du public dans l'administration fiscale et douanière, à améliorer les capacités, les effectifs et les ressources des agences de recouvrement des impôts, et à instituer des mécanismes de consultation permanents entre les secteurs public et privé sur les questions fiscales. Cette étape est essentielle pour maintenir le rythme des réformes au cours des prochaines années, améliorer la mobilisation des recettes et assurer la viabilité budgétaire.

38. **Ce ferme engagement en faveur de la mobilisation des recettes intérieures s'est traduit par un certain nombre de mesures importantes au cours des trois dernières années (voir Encadré A1).** Les principales mesures comprennent l'ajustement des droits d'accise sur le tabac et les boissons pour les aligner sur les directives de l'UEMOA, la réforme du régime fiscal des fournisseurs de services pétroliers et la mise en œuvre d'un plan de rationalisation des exemptions. En outre, le pays a introduit un impôt minimum pour certains contribuables, des droits d'accise sur les produits cosmétiques et une taxe ad valorem sur les exportations de caoutchouc. Cette mesure a été supprimée. Le taux du droit d'enregistrement sur le cacao a été progressivement augmenté et le régime fiscal des petites et moyennes entreprises a été réformé pour le rendre plus simple et moderne. L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été révisé. D'autres mesures incluent l'extension de la TVA aux produits alimentaires non essentiels, l'instauration d'un droit d'enregistrement sur les transferts fonciers, la suppression de l'option TVA pour les transporteurs, la taxation des paris sportifs en ligne, l'augmentation des frais d'enregistrement des actes d'état civil et l'introduction d'un taux réduit de TVA sur le riz de luxe.

39. **En complément des réformes fiscales, l'administration a mis en œuvre des mesures visant à consolider la digitalisation et à optimiser la gestion des risques et la lutte contre la fraude.** Ces initiatives incluent le suivi des prix de transfert, l'optimisation des performances des agences immobilières grâce à une analyse des risques plus approfondie, et l'introduction de huit nouveaux modules au sein du Système Intégré de Gestion des Impôts (SIGICI), couvrant la déduction de la TVA, le Système d'Information Géographique, le contrôle, les exonérations et la fiscalité immobilière. Par ailleurs, les procédures d'enregistrement des actes, de déclaration et de paiement devraient être numérisées via le Système Intégré de Gestion des Impôts Fonciers et Mobiliers (SIGEFIM), ce qui permettra également de renforcer la sécurité de la base de données d'enregistrement. D'autres mesures comprennent le renforcement des enquêtes foncières, l'intensification du suivi des régimes spéciaux et des mesures d'exonération pour prévenir la fraude, l'amélioration des audits fiscaux basés sur les risques à l'aide d'un modèle d'évaluation des risques de fraude inhérents aux contribuables, ainsi que la préparation et la mise en œuvre d'un plan de gestion et de recouvrement des arriérés d'impôts.

22 Ibid FMI 2024.

6. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie SRMT dépend d'une forte adhésion politique et populaire durable, laquelle ne peut être assurée que si l'efficacité des dépenses publiques et l'équité sont suffisantes.

40. **Le système fiscal de la Côte d'Ivoire réduit considérablement les inégalités, mais pourrait réduire plus efficacement la pauvreté s'il était mieux ciblé.** Les données tirées de l'analyse de l'incidence fiscale de l'exercice 2022 et de l'enquête nationale auprès des ménages sur les niveaux de vie[23] montrent que le système fiscal est progressif : les Ivoiriens les plus riches contribuent plus que les plus pauvres (figure II.7). Le système fiscal réduit les inégalités de 4,1 points de Gini. Cette réduction est principalement due aux dépenses d'éducation et de santé, qui sont plus élevées pour les ménages les plus riches et contribuent à réduire les inégalités de 1,0 point de Gini. Cependant, même si les moins pauvres contribuent plus, tous les ménages contribuent au système fiscal plus qu'ils ne reçoivent, à l'exception de ceux appartenant au décile le plus pauvre de la distribution des revenus. Le système fiscal repose fortement sur les impôts indirects alors que la couverture des transferts directs ciblant les plus pauvres restes limités, limitant ainsi l'impact du système fiscal sur la pauvreté.

41. **La Côte d'Ivoire pourrait renforcer davantage la capacité du système fiscal à réduire la pauvreté et les inégalités en réorientant les subventions, peu efficaces, vers des programmes ciblés et favorables aux plus pauvres.** Si le système fiscal actuel réduit les inégalités par des impôts progressifs, il accroît paradoxalement la pauvreté des ménages proches du seuil de pauvreté. En effet, les subventions indirectes inefficaces et non ciblées profitent de manière disproportionnée aux personnes les plus riches, entravant une redistribution efficace des ressources aux pauvres, même si tous les programmes de transferts réduisent intrinsèquement la pauvreté. À l'inverse, des mécanismes bien ciblés tels que le Filet de protection sociale productif (PSSN) peuvent compenser efficacement la charge fiscale sur les pauvres, tandis que des taxes comme la TVA et les droits de douane, bien que légèrement progressifs en raison de la consommation informelle des ménages les plus pauvres, pèsent toujours sur le pouvoir d'achat des personnes proches du seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire.

42. **Une mise en œuvre réussie de la stratégie SRMT soutiendrait grandement la transformation économique et l'inclusion si l'adhésion des politiques et du public est forte et soutenue.** Cela se traduirait par une augmentation et une stabilité des recettes publiques, permettant une meilleure allocation des ressources pour les services publics, le développement économique et la viabilité budgétaire, tout en promouvant la transparence et la responsabilisation. La réussite de la mise en œuvre de la réforme exige un engagement constant et la confiance d'un large éventail de parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé et les partenaires régionaux et internationaux. Le dialogue et le solide leadership dont a fait preuve la stratégie SRMT au cours des trois dernières années doivent se poursuivre et ancrer la négociation sociale. L'expérience

23 Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, EHCVM 2021-22. Les estimations de l'analyse de l'incidence budgétaire présentées dans le présent rapport proviennent d'une analyse en cours de l'Engagement en faveur de l'équité (CEQ) de la Banque mondiale.

montre qu'un processus de réforme bien séquencé est important pour ce succès. Un renforcement coordonné des capacités est également essentiel et pourrait tirer parti de l'appui technique des partenaires internationaux et des expériences d'autres pays comparables, d'autant plus que la mise en œuvre de mesures innovantes exige des compétences pointues.

43. **L'efficacité de la mobilisation des recettes est étroitement liée à la perception de l'efficacité de leur utilisation.** L'absorption de nombreuses réformes sur une courte période, surtout dans un contexte de forte incertitude, ne sera efficace que si la stratégie est entourée d'une concertation solide. Alors que les efforts pour intégrer le secteur informel dans le système fiscal ont eu un impact limité, des études montrent que la perception de services publics efficaces et la confiance dans l'utilisation des recettes collectées sont les principaux facteurs influençant la volonté des unités de production informelles et des ménages à payer des impôts, suivis par la qualité des services aux contribuables. L'efficacité publique est le fondement d'une communication efficace sur la justification de la collecte des impôts. Par exemple, les enquêtes de CAPEC en Côte d'Ivoire indiquent que des impôts et cotisations sociales plus bas, ainsi qu'une bonne connaissance des procédures de formalisation, encourageraient le civisme fiscal. Notamment, sur une échelle de 0 à 5, la confiance dans l'utilisation des fonds par le gouvernement, la satisfaction à l'égard des services publics et l'accès aux marchés publics pour les PME ont tous obtenu le score maximum de 5, tant pour les ménages que pour les artisans (voir Figure II.8).

44. **Malgré ces améliorations, les dépenses consacrées au développement du capital humain, en particulier dans les secteurs sanitaire et social, restent modestes et nécessitent une plus grande efficacité et une répartition régionale plus équitable.** Le rapport de la Banque Mondiale sur les finances publiques pour l'exercice 2023 met en évidence un potentiel considérable d'efficacité technique, notamment dans la gestion des ressources humaines, qui limite les résultats en matière d'éducation et de soins de santé. Ce rapport estime qu'une plus grande efficacité des dépenses publiques de santé pourrait accroître l'espérance de vie moyenne de 11 ans et étendre la couverture des services de santé essentiels de 15 %. Bien que les dépenses d'éducation en % du PIB se rapprochent de celles des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, l'efficacité interne a diminué, les taux de redoublement et d'abandon représentant un coût de 0,4% du PIB. Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale sont très faibles, la majeure partie étant orientée vers le régime de retraite des fonctionnaires (CGRAE). Les dépenses autres que celles de personnel dans les programmes et plateformes d'aide sociale (filets de sécurité) ont certes augmenté significativement depuis 2016, mais ne représentent que 0,5 % des dépenses publiques totales. Il est également à noter que, bien qu'elles représentent 64,6 % des travailleurs du secteur informel, les femmes rencontrent plus de difficultés que les hommes à accéder aux régimes contributifs d'assurance sociale, ne constituant que 46 % du nombre total d'inscriptions au RSTI et 40 % des résidents du régime contributif de la CNPS.

Figure II.7. Les Ivoiriens les plus riches contribuent davantage au système fiscal que les pauvres, mais à l'exception des 10 % les plus pauvres, les ménages contribuent davantage au système fiscal

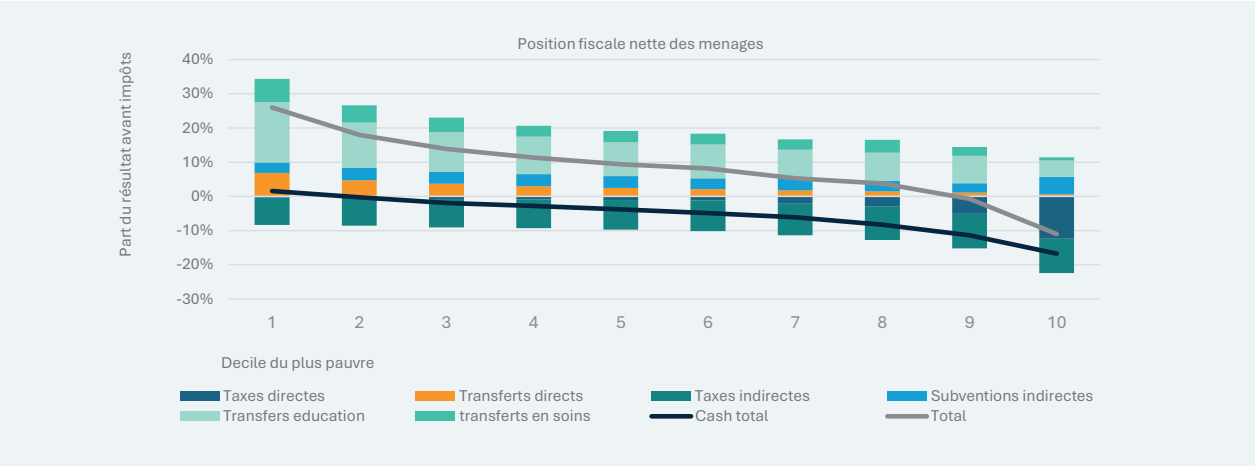

Note : Numéraire total = contribution nette des ménages au système fiscal en espèces ; Total = contribution nette des ménages au système fiscal, y compris les transferts en nature (santé et éducation). Source : EHCVM 2021/22 et calculs d'incidence fiscale par la Banque Mondiale.

Figure II.8. La confiance du public dans les autorités et l'efficacité du public sont essentielles à la mobilisation des recettes fiscales.

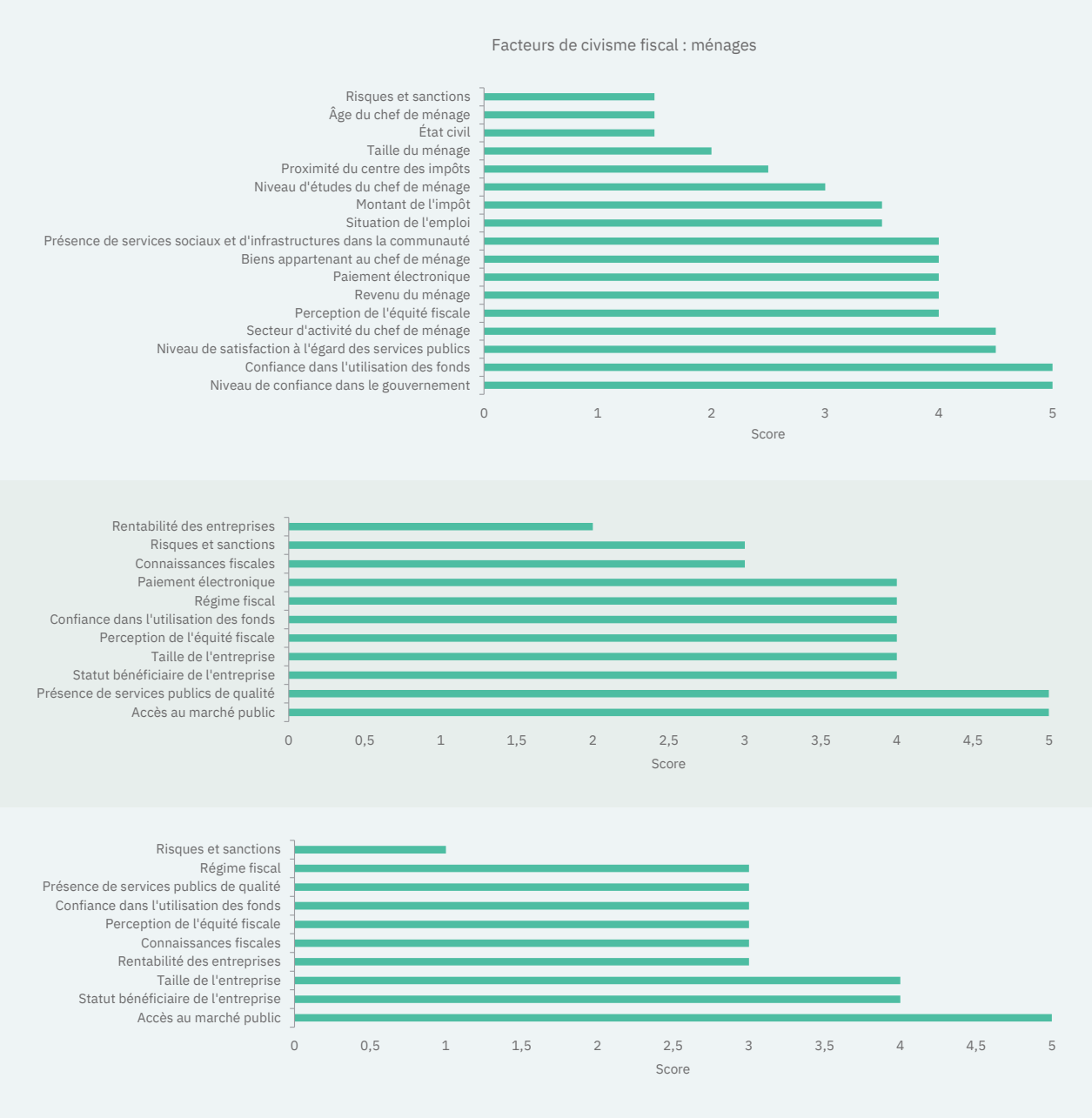

Source : CAPEC (2023c).[24]

24 CAPEC (2023). Étude sur l'optimisation des recettes fiscales en Côte d'Ivoire.

Figure II.9. Comme dans l'éducation (à droite) et la santé (à gauche), il est important d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques

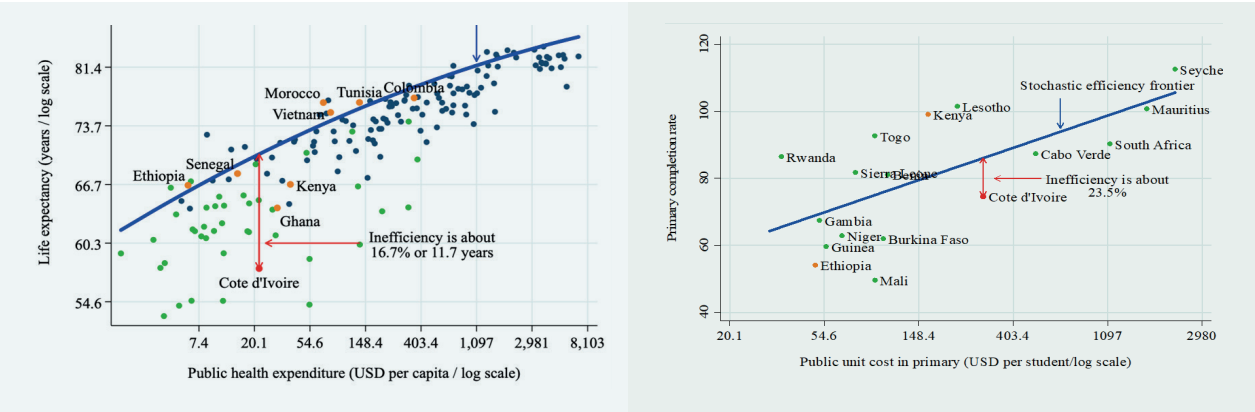

Source: Revue de Finances publiques (Banque mondiale, 2023).
Notes: Les courbes en bleu dénotent les niveaux d'efficience respectifs pour chaque secteur, estimés par les frontières stochastiques. Life expectancy: Espérance de vie à la naissance (en log). Primary completion rate: Taux d'achèvement primaire.

45. **La Côte d'Ivoire peut augmenter considérablement ses recettes fiscales en améliorant l'efficacité des dépenses publiques et sa structure fiscale.** Des analyses de réaction impulsionnelle du ratio impôts/PIB à la fois à l'amélioration de la structure fiscale et à l'efficacité du secteur public tout en contrôlant la corruption et l'incertitude économique[25] ont été conduites. L'amélioration de la structure fiscale est mesurée par l'indice de similarité de la structure fiscale (Yohou, 2023),[26] qui évalue la similitude de la structure fiscale d'un pays avec celle des systèmes fiscaux avancés (pays de l'OCDE). L'efficience des dépenses publiques est évaluée *au moyen* d'une analyse de frontières stochastiques, reliant les dépenses publiques aux résultats (Apeti et al. (2024), sur un panel de 143 pays. L'analyse révèle une corrélation positive (figure 2.8) : une augmentation de 1 point de l'indice de revalorisation de la fiscalité ou de l'efficience des dépenses publiques entraînerait une augmentation annuelle moyenne de 0,25 % et 0,22 % du ratio impôts/PIB au cours des cinq années suivantes, respectivement. Combinées, ces améliorations pourraient donner lieu à une augmentation annuelle de 2 %. Si l'on s'en tient uniquement à l'augmentation de 0,5 % de PIB prévue par la SRMT, il faudrait 14 ans à la Côte d'Ivoire pour atteindre l'objectif de 20 % du ratio recettes fiscales/PIB de l'UEMOA (voir figure II.9). Des améliorations isolées de la structure fiscale et de l'efficacité des dépenses ne permettraient d'atteindre cet objectif d'ici à 2040, mais leur effet combiné le pourrait d'ici à 2038. L'intégration de la stratégie SRMT à la mise à niveau et à l'efficience de la structure fiscale permettrait d'accélérer les progrès et d'atteindre la cible en 2031 et 2033, respectivement. La combinaison du succès de la stratégie SRMT avec l'efficacité des dépenses publiques et l'amélioration de la structure fiscale pourrait permettre d'atteindre l'objectif d'ici à 2027.

46. **Un élargissement effectif de la fiscalité, associé à une efficacité rigoureuse des dépenses publiques, transforme l'augmentation des recettes en un puissant catalyseur de la croissance du secteur privé, des emplois salariés et de la productivité.** L'augmentation des recettes, orientée vers des infrastructures bien gérées, la santé et l'éducation, alimente l'innovation, renforce le dynamisme des entreprises, stimulant la productivité et l'emploi salarié. À l'inverse, une augmentation de la fiscalité sans l'efficacité correspondante des dépenses peut créer un scénario contre-productif. L'alourdissement de la charge fiscale qui pèse sur un nombre limité de contribuables ou d'activités, sans améliorations correspondantes des services publics, même avec des recettes amplifiées, étouffe l'activité entrepreneuriale et suscite la méfiance. Ainsi, le succès de la SRMT dépendra de la recherche d'un équilibre qui favorise un système fiscal transparent et équitable qui finance des dépenses publiques ciblées et efficaces afin de créer la symbiose qui favorise la croissance du secteur privé, la productivité et l'inclusion.

25 Nous utilisons un panel de 143 pays et estimons les fonctions de réponse impulsionnelle (IRF) par l'intermédiaire de Jorda (2005). Les notes d'efficacité du secteur public proviennent principalement d'Apeti et al. (2025). La variable dépendante est le ratio recettes fiscales/PIB.

26 Yohou, H. D. (2023). Corruption, réforme fiscale et marge de manœuvre budgétaire dans les économies émergentes et en développement. *L'économie mondiale*, *46*(4), 1082-1118.

Figure II.10. Amélioration de la structure fiscale, efficacité des dépenses publiques et calendrier de réalisation de l'objectif de 20 % du PIB fixé dans la stratégie SRMT

Source : Estimations des auteurs de Jorda (2005), Jorda et Taylor (2025).

47. **Pour mettre en œuvre efficacement les réformes SRMT, une structure de gouvernance dédiée est essentielle.** La mise en place d'une unité spécialisée dans la politique fiscale, dotée d'un secrétariat et d'un comité technique, assurerait une coordination et un suivi solides. Des responsabilités clairement définies confiées à cette unité faciliteraient la tenue de réunions régulières du comité, ce qui permettrait une évaluation continue et les ajustements nécessaires pendant le processus de réforme. L'expérience récente de la Côte d'Ivoire en matière de gestion de la dette pourrait fournir des informations précieuses pour cette entreprise. En outre, cette structure permettrait de résoudre les problèmes potentiels de dotation en personnel associés au déploiement de la stratégie SRMT et de rationaliser la coordination technique avec les partenaires internationaux, assurant ainsi un processus de réforme cohérent et efficace.

48. **La Côte d'Ivoire a fait des avancées louables dans la mobilisation de ses recettes intérieures, se traduisant par une augmentation des recettes fiscales et une meilleure réactivité fiscale à la croissance économique.** Cependant, des défis importants subsistent pour pleinement exploiter son potentiel fiscal et concrétiser ses aspirations de développement. Un écart fiscal persistant, lié aux niches sectorielles, la complexité de la législation fiscale et la prévalence du secteur informel, exige une efficacité continue de la SRMT et un approfondissement de la mise en œuvre des réformes, en particulier concernant la TVA et la fiscalité directe. La rationalisation des exonérations fiscales, l'amélioration des droits d'accise et la simplification de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sont des étapes clés vers un système fiscal plus juste et performant. Parallèlement, le renforcement de l'administration fiscale — via une gestion améliorée des données, des stratégies de conformité optimisées et un renforcement des capacités — est d'une importance capitale. La mise en œuvre résolue de ces réformes permettra à la Côte d'Ivoire la consolidation de ses finances publiques, la réduction de sa dette, créer l'espace budgétaire nécessaire au financement des services publics essentiels, et la promotion d'une croissance économique inclusive durable, clé d'avenir plus prospère. La bonne nouvelle est que le pays est déjà sur la bonne voie.

Encadré A1 : Réformes récentes de la politique et de l'administration fiscales

Le Gouvernement a poursuivi ses réformes de l'administration et de la politique fiscales dans le but d'optimiser le régime fiscal au service du développement du secteur privé, tout en renforçant l'efficacité du recouvrement des ressources propres.

Mesures de politique fiscale

Entre 2020 et 2022, le gouvernement a poursuivi ses efforts de réforme de la politique fiscale afin d'optimiser le système fiscal. Les principales réformes de la politique fiscale sont estimées à 100 milliards de FCFA en 2021 et 109 milliards de FCFA en 2022 (soit un total de 0,25 % du PIB chaque année). Ces réformes visaient à aligner le système fiscal sur les directives de l'UEMOA et à mettre en œuvre le plan de rationalisation des exonérations lancé en 2019. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- l'adoption de droits d'accise de 10 à 15 % sur les produits cosmétiques et de beauté en 2021 ; Augmenter de 1 point de pourcentage le taux des droits d'accise appliqués sur le tabac et les boissons afin d'aligner le système sur la directive de l'UEMOA.
- Augmenter les droits d'enregistrement des exportateurs de café et de cacao de 1,5 % à 3 % en 2021.
- Simplifier le régime fiscal des prestataires de services dans les champs pétrolifères en 2022.
- Revoir la fiscalité applicable aux PME, en créant un régime fiscal applicable aux microentreprises et au régime des entrepreneurs en 2021.
- Mise en place d'un recouvrement minimum pour les contribuables dans le cadre des régimes actuels (RNI et RSI) en 2021. - Au niveau douanier, les réformes comprennent l'introduction d'un droit d'accise de 10 % sur les véhicules de plus de 13 chevaux en 2020, l'instauration d'un droit à l'exportation de 1,5 % du prix de référence CAF sur le caoutchouc naturel sec en 2022 et un taux de TVA réduit de 9 % sur le lait infantile en 2021.
- Le croisement des bases de données et la collecte de données sur le terrain dans l'ensemble du district d'Abidjan ont permis l'immatriculation de 46 698 nouvelles entreprises.
- Réformer l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour améliorer la justice et l'équité.
- Le gouvernement a publié une ordonnance visant à rationaliser les exonérations fiscales et douanières accordées dans le cadre du Code des investissements 2018-2019 et à favoriser un environnement des affaires plus compétitif (septembre 2024).

Mesures d'administration fiscale

- En 2022, plusieurs réformes majeures de l'administration fiscale ont été mises en œuvre. Ils sont estimés à 16,5 milliards de FCFA (0,04 % du PIB) en 2021 et à 207 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) en 2022. Les principales réformes de l'administration fiscale à ce jour ont été portées par la numérisation, notamment la mise en œuvre du nouveau système d'information fiscale (SIGICI) dans tous les services du contribuable, la déclaration électronique via le portail web e-Impôts et le paiement électronique par virement bancaire ou prélèvement automatique.
- Toujours en 2021, des modules de gestion ont été ajoutés, comme celui pour les remboursements de crédits de TVA, tandis qu'en 2022, un module de gestion automatisée des droits de TVA déductibles a été introduit et étendu à la douane en 2024. En 2020, la fonctionnalité « e-bundle » a permis la digitalisation de la gestion des états financiers. Les flux financiers de l'État ont été numérisés avec la mise en place de la plateforme unique du Trésor public (*TresorPay – TresorMoney*) en décembre 2020, pour accélérer les paiements et sécuriser la collecte des ressources publiques, tout en réduisant les pertes liées aux redevances versées aux opérateurs privés.
- La mise en œuvre de l'application « e-cadastre Côte d'Ivoire » en 2021 et de l'application « Livre foncier électronique » en 2020 a également contribué à moderniser l'aménagement du territoire. Par ailleurs, la DGI a modernisé la gestion des ressources humaines en introduisant des outils de prévision des emplois et des compétences, et en enregistrant l'ensemble du personnel dans le Système Intégré de Gestion Fiscale des Ressources Humaines (SIGERHI) en 2021.

  Au niveau du Trésor public, la modernisation s'est poursuivie avec des réformes visant l'amélioration de la qualité, la maîtrise des risques, la numérisation des procédures et la création d'une bibliothèque numérique.

  Du côté des douanes, la Direction générale des douanes (DGD) a également modernisé ses processus avec le Système automatisé de dédouanement des marchandises (SYDAM) et le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) qui ont permis de réduire les délais de traitement et les documents à l'import/export. La lutte contre la fraude a été intensifiée grâce à la interconnexion des systèmes informatiques des douanes ivoiriennes avec ceux du Burkina Faso en 2019 et du Niger en 2021.

  En 2022, trois scanners ont été installés dans les bureaux de douane de Takikro (Est), Ouangolodougou (Nord) et le Port Autonome d'Abidjan (Sud), tandis qu'une application mobile d'authentification et de consultation des documents douaniers a été mise en place.

Source : FMI, Banque mondiale, Ministère des Finances et du Budget (Cité d'Ivoire)

Annexe

Annexe : Principaux indicateurs macroéconomiques dans le scénario de référence et le scénario d'ajustement tarifaire aux USA.

Variable	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (P)	2026 (P)	2027 (P)	2025 (P)	2026 (P)	2027 (P)
Economie réelle : variation annuelle en % sauf indication contraire												
								Référence		**Scénario alternatif avec escalade des tarifs**		
PIB (Nominal en Monnaie locale)	8,8	2,5	11,3	9,6	9,2	8,7	8,9	8,4	8,8	8,4	8,5	8,6
PIB réel	6,7	0,7	7,1	6,4	6,5	6,0	6,2	6,3	6,7	5,8	6,1	6,4
PIB par habitant (USD, nominal)	0,5	1,8	12,7	-5,0	9,5	6,8	7,0	6,2	6,1	6,6	6,3	5,9
Consommation privée (croissance)	4,5	1,4	5,3	4,6	5,5	6,3	6,3	5,6	5,7	6,0	5,5	5,7
Investissement brut fixe (croissance)	6,9	3,8	14,9	13,2	8,5	10,5	5,1	9,7	10,4	7,0	10,9	10,5
Exportations (croissance)	10,3	-4,6	16,9	11,9	4,8	0,2	6,7	9,2	10,3	3,9	7,5	9,1
Importations (croissance)	4,3	5,8	15,9	21,1	7,7	4,0	4,0	8,4	8,9	4,0	8,4	8,9
Taux de chômage (déf. BIT)	23,2	24,1	23,5	15,1	15,1	15,1	15,1	15,1	17,6	15,1	15,1	17,6
Déflateur du PIB	2,0	1,8	3,9	3,0	2,6	2,6	2,5	2,0	2,0	2,5	2,3	2,1
Indice des prix à la consommation	0,8	2,4	4,2	5,2	4,4	3,5	2,8	2,3	2,1	3,0	2,6	2,3
Compte public (% du PIB sauf indication contraire)												
Dépenses	16,8	20,0	20,1	21,9	21,3	20,5	20,1	20,3	21,0	20,1	20,3	21,1
Recettes	14,6	14,6	15,2	15,1	16,1	16,5	17,1	17,3	18,0	17,1	17,4	18,1
Solde budgétaire global	-2,2	-5,4	-4,9	-6,7	-5,2	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Dette publique (administration centrale)	39,8	48,4	51,8	57,3	58,5	60,0	56,9	55.6	53.8	58,6	57,1	55,8
Balance des paiements (% du PIB sauf indication contraire)												
Solde du compte courant	-2,2	-3,1	-3,9	-7,6	-8,2	-4,5	-3,3	-2,7	-2,5	-4,1	-3,9	-4,0
Importations biens et services	21,3	20,1	22,2	28,1	26,8	26,1	25,6	25,1	25,1	25,7	25,2	25,2
Exportations biens et services	22,8	21,0	22,3	24,3	22,7	25,9	27,6	27,7	28,1	27,0	26,7	26,8
Investissements directs étrangers nets	-1,2	-1,1	-1,5	-2,0	-2,5	-3,8	-3,7	-3,2	-3,0	-3,7	-3,2	-3,0
Flux nets d'IDE	1,2	1,1	1,5	2,0	2,5	3,8	3,7	3,2	3,0	3,7	3,2	3,0
Dette extérieure publique	27,3	31,7	32,1	35,4	36,5	38,3	37,0	36,7	35,3	38,2	37,7	36,6
PIB nominal en US$ (millions)	60 383	63 027	72 795	70 923	79 618	87 153	95 552	103 940	112 911	95 192	103 657	112 398

Source : MFMOD (Banque mondiale), FMI, autorités ivoiriennes

Références

Acemoglu, D. (2010). Institutions, factor prices, and taxation: Virtues of strong states?. *American Economic Review*, *100*(2), 115-119.

Besley, T., & Persson, T. (2011). *Pillars of prosperity: The political economics of development clusters*. Princeton University Press.

Besley, T., & Persson, T. (2014). The causes and consequences of development clusters: State capacity, peace, and income. *Annu. Rev. Econ.*, *6*(1), 927-949.

CAPEC (2023a). Etude de la problématique de réduction du taux normal de la TVA en Côte d'Ivoire. Université Félix Houphouet Boigny.

CAPEC (2023b). Etude de la problématique du changement du taux de l'impôt BIC en Côte d'Ivoire. Université Félix Houphouet Boigny.

CAPEC (2023c). Étude sur l'optimisation des recettes fiscales en Côte d'Ivoire. Université Félix Houphouet Boigny.

Choudhary, R., Ruch, F. U. et Skrok, E. (2024). Taxing for Growth : Revisiting the 15 % Threshold. *World Bank Policy Research Working Paper No*, *10943*, World Bank, Washington, DC, 2024.

Gaspar, Vitor, Laura Jaramillo et Philippe Wingender (2016). « Tax Capacity and Growth : Is There a Tipping Point ? » *Document de travail 16/234*, Fonds monétaire international, Washington, DC, 2016.

Jordà, Òscar (2005). « Estimation and inference of impulse responses by local projections. » American Economic Review 95, n° 1 (2005) : 161-182. https://sites.google.com/site/oscarjorda/home/local-projections?pli=1

Jordà, Ò., et Taylor, A. M. (2025). Projections locales. *Revue de littérature économique*, *63*(1), 59-110.

Ministère des Finances et du Budget (MFB) (2025) : Rapport sur les dépenses fiscales 2023, coût des exonérations fiscales et douanières 2024, projections 2025. *Projet de loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2025.* https://www.dgbf.ci/wp-content/uploads/2024/11/Annexe12-Rapport-sur-les-Depenses-Fiscales-2023.pdf

Oppong, F. et Yohou, D. H (2025), Construire des infrastructures résilientes pour la croissance et le développement. *Revue des finances publiques du Bénin 2024*, *à paraître*, Banque mondiale, Washington DC.

Oxford Economics, 2024 Global Infrastructure Outlook.

https://outlook.gihub.org/#:~:text=Global%20Infrastructure%20Outlook%20allows%20you,countries%2C%205%20regions%20and%20the

Picarelli, N. et Rougeaux S. (2023). *Côte d'Ivoire - Public Finance Review (anglais).* Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale. http://documents.worldbank.org/curated/en/099072524162295410.

Ramarozatovo, A., Diop, S., Sonou, A. et al. 2021. *Côte d'Ivoire : TADAT Performance Review Report.* FMI : Washington

Yohou, H. D. (2023). Corruption, réforme fiscale et marge de manœuvre budgétaire dans les économies émergentes et en développement. *L'économie mondiale*, *46*(4), 1082-1118.

BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE BANQUE MONDIALE